55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 28 14 JUILLET 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Un saint missionnaire trop peu connu : S. Jean-François Régis (1597-1640)

SOMMAIRE. — I. Une nouvelle *Vie* de S. Jean-François Régis. — II. La première préparation de S. Régis. — III. Ordination anticipée. — IV. Apostolat à Montpellier. — V. Dans le diocèse de Viviers. — VI. Le catéchiste merveilleux du Puy. — VII. Œuvres de miséricorde temporelle. — VIII. L'apostolat des « perdues ». — IX. Missions dans les montagnes. — X. La Louvesc et la mort. — Conclusion.

I

Vie extraordinaire que celle de cet humble jésuite, qui ne compta que 43 ans d'existence et un peu plus de dix ans de sacerdoce ! Partout où il est passé, ne serait-ce qu'une fois, son souvenir est vivant, vivifiant, sanctifiant. « Pourtant cet homme, nous dit son nouveau biographe [1], n'a pas sur terre, comme tels de ses frères canonisés — Bellarmin, Canisius, — rempli de mission importante aux regards du monde. Il ne fut pas honoré de l'amitié des puissants ni des princes de l'Eglise. Comme le dit un témoin au procès de béatification, « jamais les vêtements de soie ne captivèrent ses yeux. » Nul ne saurait non plus prétendre que son culte ait été « poussé » par les religieux de son ordre. La discrétion même qu'ils mirent à le promouvoir servit aux jansénistes à étayer, nous le verrons, une méchante et ridicule légende... Ils avaient préféré, sur le conseil de l'archevêque de Vienne et des évêques du Puy et de Valence, laisser monter librement, comme un ouragan déchaîné, la voix du peuple qui, dans l'occurrence, était bien la voix de Dieu » (p. 8).

Cette voix est partie de ce coin privilégié du Languedoc que Jean-François Régis a évangélisé et où il a donné aux âmes tous les instants de sa très brève existence sacerdotale et jusqu'à son dernier souffle. Mais elle ne s'embarrasse pas des détails de la physionomie du saint qu'elle acclame et, il faut l'avouer, « même des personnes dévouées aux œuvres qui se réclament de son patronage, seraient bien embarrassées pour énoncer sur ses initiatives, son pays, le temps où il vécut, quelques lignes précises » (p. 9).

Sans doute, d'excellentes biographies existent déjà, notamment celle de J. Vianey, dans la collection « Les Saints » (voir *Ami* 1919, p. 1174), et de Mlle Perroy (1933, p. 354 des couv. jaunes). Mais ce ne sont que des biographies sommaires. A l'occasion du 2e centenaire de sa canonisation (1737) et à l'approche du 3e centenaire de sa mort (1640), on a estimé qu'il y avait place pour une histoire plus largement documentée, plus sérieusement critique. Cette pensée a inspiré le volume, bourré de faits, de documents et de références que vient d'écrire le P. Georges Guitton, S. J. Les archives de la Compagnie de Jésus, les dépositions aux procès de béatification et de canonisation, ont été consultées jusque dans les détails ; la topographie des lieux a été minutieusement reconstituée et, afin de replacer pleinement le Saint dans son milieu, le biographe a fait une large part à son temps et aux communautés où il vécut. « Cadre nécessaire, non seulement pour le mettre en relief, mais pour rendre intelligibles ou simplement vraisemblables certains événements de sa vie. Comment comprendre la grandeur de son rôle de pacificateur, si l'on n'a pas présents à l'esprit les déchaînements de haine issus des guerres de religion, où ce rôle dut s'exercer ? Comment croire même possible la stupéfiante calomnie dont il fut victime dans le Vivarais et le blâme si prompt qui s'ensuivit de la part de Mutius Vitelleschi, si l'on ne se rappelle et la détresse sacerdotale et les douloureuses querelles des « évêques et réguliers » au temps de Richelieu ? Comment rester simplement équitable envers le supérieur qui, par sa pusillanimité, contribua si puissamment à la sanctification de Régis, si l'on oublie les ravages qu'une peste de quatre ans avait occasionnés parmi les têtes les mieux douées des provinces méridionales ?.. Cette série de « comment » pourrait se poursuivre » (p. 12).

II

Le P. Guitton a campé son héros dans une clarté qui dissipe toute équivoque. Dans la mesure du possible, il reconstitue l'intérieur familial de Foncouverte et le genre de vie — suggéré par de rares traits conservés par les anciens biographes — qui devait exercer sur l'esprit et les premières habitudes de l'enfant une empreinte profonde. Né en 1597, quatre ans après l'abjuration d'Henri IV, au moment même où prenaient fin les atroces guerres fratricides et où allait être promulgué l'Edit de Nantes, il n'entendit pas de ses oreilles le fracas des batailles. Mais le récit des combats, des embuscades, des coups de main, des assauts, des représailles, qu'on évoquait dans le tintamarre des conversations, fournissait aux adolescents qui écoutaient une idée de l'exalta-

[1] *Saint Jean-François Régis*, par Georges GUITTON, S. J. — In-8 de 650 p., avec gravures et cartes, 40 f. — Paris, Editions Spes.

tion où les dissensions intestines de l'époque précédente avaient jeté les cœurs.

A ces récits, Jean-François, comme ses frères, s'intéressait. Son naturel, plein de feu, l'y prédisposait. Et pourtant, à mesure qu'il grandissait, après ces réunions tumultueuses il retournait à la prière, dans la solitude pour laquelle il sentait un vif attrait, rêvant à d'autres combats plus pacifiques, où, pour ramener les brebis égarées au bercail, il suffirait du Christ, doux et humble de cœur.

Jean-François passa du collège de Béziers, où il avait fait ses études, au noviciat de la Compagnie de Jésus. Il avait alors 19 ans. Pendant les années de probation qui préparent le sacerdoce, il ne se distingua en rien de ses confrères. En octobre 1618, à 21 ans, il s'apprêtait à se rendre, comme les novices sortants, à Cahors pour s'y former aux belles-lettres, quand un ordre subit l'envoya à Auch, pour y remplacer, pendant plusieurs mois, un professeur de grammaire. Il y fit la connaissance d'un directeur spirituel émérite, le P. Ch. Janin, qui devait avoir une profonde influence sur sa vie religieuse. Peu de temps après, il rejoignait ses jeunes confrères à Cahors où, sous la direction du P. Sébastien Umeau, — que nous retrouverons plus tard, — ils s'adonnaient aux exercices de la rhétorique supérieure. Puis, l'année suivante, il est professeur en Auvergne, au collège de Billom, où il restera trois ans, dans le silence et l'obscurité, enseignant les classes inférieures de grammaire.

Son professorat terminé, il vint à Tournon étudier la philosophie. Il y fut un « prafaict escholier de la Compagnie ». Sa dévotion à l'Eucharistie fut encouragée par deux religieux éminents, les PP. Jean Suarez et Claude de Sainte-Colombe, Une tradition locale, très vraisemblable, consignée dans un vitrail à Notre-Dame d'Ay [2], veut que dans ce sanctuaire le saint étudiant se soit consacré à la Sainte Vierge. Il fut d'ailleurs chargé d'aider le curé pour l'instruction du peuple, et le jeune philosophe s'acquitta de sa charge avec un zèle « dépassant l'admiration ». Non content de donner l'enseignement public du catéchisme, il exhortait et disposait les pénitents et les conduisait au confessionnal : admirable et providentielle préparation à son ministère futur.

Professeur ensuite au collège du Puy (1625-1627), son influence bienfaisante se fit sentir sur ses élèves et nous savons surtout par l'un deux, le P. La Broue, son premier biographe, combien cette influence fut profonde. Tous les disciples qui furent interrogés lors du procès de béatification, sont unanimes à affirmer leur vénération et leur confiance envers celui qu'ils considéraient déjà comme un saint. — Mais l'apostolat du jeune professeur ne se limitait pas aux quatre murs de sa classe : les dimanches et jours de fête, il poursuivait, dans la campagne environnant Le Puy, son apprentissage de missionnaire. A tour de rôle, il emmenait, comme compagnons, les élèves qu'il jugeait les plus aptes à profiter de cette aubaine : « Tandis que le Père enseignait la troisième au Puy, écrit La Broue, estant là son disciple, j'eus l'honneur de luy faire compagnie un jour qu'il alloit prêcher en un petit bourg pour quelque solennité, et je me souviens encore que ce pauvre peuple l'adoroit, et qu'ils disoient tous publiquement que jamais prédicateur n'avoit faict tant d'impression dans leur âme comme celle qu'ils avoient ouye de luy. Le sainct Esprit estoit déjà sur sa langue : et devant qu'avoir reçeu la clef de la Prestrise et de l'Ordre, il avait déjà en main celle des consciences et des cœurs. »

III

La clef « de la prestrise et de l'Ordre », Jean-François devait l'obtenir après ses études de théologie, amorcées en 1627, et continuées à Toulouse, de 1628 à 1630. La peste, qui éclata alors dans cette ville, suggéra au jeune religieux de solliciter de ses Supérieurs l'autorisation de se dévouer au service des malades. A plusieurs reprises, il revint à la charge. Peine inutile : il se heurtait à la même réponse : « Vous n'êtes pas encore prêtre ! »... Alors, peu à peu, aux premiers mois de 1630, une envie se fit jour en son âme : obtenir l'anticipation de son sacerdoce. La coutume voulait que l'ordination n'eût lieu qu'à la fin de la 4[e] année de théologie, et Régis n'était qu'en seconde année... Après bien des hésitations, dévoré par le zèle des âmes, il eut « l'audace » de demander cette anticipation et, chose extraordinaire, il l'obtint. Sans doute, il ne serait jamais profès et demeurerait coadjuteur spirituel. Qu'importe ! « Pressé intérieurement par un double appel, celui de l'Hostie qu'il avait hâte d'attirer sur terre et celui des âmes qu'il brûlait de faire monter au ciel, il accepta tout, heureux au surplus de prouver par son exemple que les degrés établis par S. Ignace dans la Compagnie doivent être une occasion de rivaliser, non d'ambition, mais d'humilité » (p. 141).

Après sa première messe, célébrée le dimanche de la Trinité 1630, Jean-François dut se rendre à Foncouverte pour régler quelques différends de famille. Il le fit avec tant de tact et laissa dans son pays natal un tel parfum de vertu que les supérieurs décidèrent de brusquer la fin de ses études théologiques et de lui confier, le plus rapidement possible, un ministère... C'est vers la ville de Foix qu'il fut dirigé : en plus d'une classe de grammaire, il devait se consacrer à la prédication et au catéchisme.

Désormais, jusqu'à sa mort, François sera catéchiste et missionnaire.

IV

Montpellier sera le premier théâtre de son apostolat (1632-1633). C'était, dans le midi de la France, une citadelle du calvinisme. Très vite les instructions de Régis attirèrent l'attention. Fruits de ses méditations personnelles et d'une prière de toutes les heures, elles révélèrent un homme qui dit non seulement ce qu'il sait, mais ce qu'il voit. A l'écouter, à le regarder seulement, les cœurs se sentaient touchés et les larmes coulaient. Les pauvres, les prisonniers, les hérétiques eux-mêmes étaient l'objet de sa perpétuelle sollicitude. C'est par la douceur qu'il se proposait de toucher le cœur des huguenots : « Il estoit, dit

[2] Pèlerinage célèbre près de Satillieu (Ardèche), où l'on vénère une Vierge noire rapportée des Croisades au XII[e] siècle.

La Broue, dans leurs maisons, les accabloit d'honneurs et de témoignages d'affection et ne se lassoit jamais de les poursuivre », si endurcis et obstinés qu'ils parussent. Quand il avait conçu l'espérance de ramener quelqu'un, « si vil et incognu qu'il peût être, il s'y portoit avec tant d'ardeur et d'empressement, que s'il eust en luy seul à convertir tout un monde » (p. 169).

A l'égard des fils d'hérétiques qui fréquentaient le collège, une réserve plus grande s'imposait. Avant de les envoyer aux cours, les parents avaient exigé que leurs maîtres ne les pousseraient jamais à quitter le calvinisme. Pareil engagement, de la part des Jésuites, ne devait-il pas être incriminé comme entaché de laxisme ? Le Père Général, consulté, formula ainsi son avis (8 avril 1633) : « Il ne convient pas que, dans la formation de ces jeunes gens, on ne tienne aucun compte du salut de leurs âmes. Qu'on ne les pousse point, sans doute, aux pratiques propres aux catholiques. Mais il paraîtrait dur que les Nôtres, quand ils le peuvent avec prudence et à propos, s'interdisent d'échanger jamais avec eux un mot sur la piété, l'utilisation meilleure de la vie et choses semblables, d'où peut résulter la connaissance de la vérité » (p. 170).

Dès cette époque, notre saint inaugure un ministère spécial, qu'il développera longuement au Puy : la conversion des filles perdues. « Dans Montpellier, il les alloit chercher jusques sur les grands chemins, où elles tendoient des pièges aux âmes et à la chasteté des passants, et les ayant touchées par ses discours, les menoit lui-même dans la ville, les mettoit entre les mains de quelque personne vertueuse, jusques-à ce qu'il eût trouvé le moyen de les placer tellement qu'elles peussent estre hors de danger. » Il ne semble pas que le P. Balthasar Carrel, supérieur du collège, se soit offusqué de pareilles hardiesses.

Mais déjà Régis évangélisait les contrées environnantes : Sommières, le pays de la Vaunage et notamment le petit vilage de Saussines eurent l'insigne privilège d'entendre la parole du saint missionnaire. Il était temps de l'agréger définitivement à la Compagnie ; il fut admis aux derniers vœux, en qualité de coadjuteur spirituel, le 6 novembre 1633.

V

La mission de Sommières n'était qu'un prélude. Le Vivarais allait devenir le théâtre des pérégrinations apostoliques du saint. L'évêque de Viviers, Mgr Louis de la Baume de Suze, était alors un jeune prélat de 29 ans ; et il était évêque déjà depuis douze ans ! Mais il entendait s'occuper de son malheureux diocèse qui, avant lui, avait été bien abandonné et se trouvait dépourvu de prêtres et d'églises. Il sollicita des missionnaires ; de Montpellier, les Jésuites lui en envoyèrent deux : le P. Jacques Leyssène et le P. Jean-François Régis. Ce dernier, en jargonnant soit avec les enfants de Toulouse pour ses catéchismes, soit avec les élèves de Billom et du Puy, soit avec les paysans des environs de Tournon, avait continué d'assouplir son oreille et sa langue. Il était merveilleusement préparé à communiquer avec les campagnards cévenols.

La visite épiscopale de 1634 dura quatorze ou quinze semaines. Les PP. Leyssène et Régis en faisaient la préparation immédiate, disposant les âmes à recevoir les bienfaits des sacrements et spécialement de la confirmation. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ces prédications, mais le P. La Broue conte un trait charmant qui montre la force persuasive de la parole du P. Régis, la conversion d'une huguenote d'Uzer :

« Feu M. de la Mothe, autrefois syndic en Languedoc, homme grandement zélé au bien de la religion, avoit usé de tous les moyens possibles pour ramener à l'Eglise une femme huguenote, de sa terre d'Uzers au pays de Vivarez ; il y avait employé l'industrie de beaucoup de sçavans, dont elle s'estoit mocquée avec une effronterie et une opiniâtreté qui paraissoient invincibles. Elle avait mis son cœur comme un diamant sur l'enclume ; tous les coups qu'on lui donnoit ne servoient qu'à l'endurcir davantage. Aussi ce bon seigneur en avait désespéré, lorsque le P. Régis, passant par là et ayant appris de luy le déplaisir qu'il avait de l'obstination de cette femme, le pria de la luy faire venir. Dès qu'elle se présenta, il luy dit seulement : Eh ! bien, ma bonne amie, vous ne voulez pas vous convertir ?.. Et comme si ces mots eussent levé quelque charme, elle se rendit d'abord sans résistance, luy disant agréablement : Hé qui vous dédiroit, mon Père ? Vous me le demandez de si bonne grâce ! » (p. 218).

Tout était donc pour le mieux dans le ministère du P. Régis près de l'évêque de Viviers. Or il advint que, commencée dans la plus cordiale sérénité, poursuivie au milieu de nombreuses conversions, la visite épiscopale devait pour Régis se terminer par un coup de foudre. Sans exagérer les vices du clergé lui-même, il faut reconnaître que tout n'était pas parfait et que le célibat des clercs avait ici ou là subi de sérieuses atteintes. Témoin ou confident de cet état de choses, Régis s'applique à la sanctification des pasteurs et, par là, il mérite de prendre rang parmi les réformateurs du clergé au XVII^e siècle. Il anime et fortifie les bons dans la vertu. Quant aux autres, il les convertit, mais « d'une manière humble et respectueuese. » Il s'étudie surtout « à mettre à couvert leur réputation, ne les reprenant jamais qu'en particulier et tâchant de les ramener sans éclat... Il assaisonne les réprimandes d'un air si gracieux et si tendre qu'on ne pouvait s'en offenser. » S'il attirait leur attention sur le scandale qu'ils donnaient, sur les âmes qu'ils pervertissaient, c'était « avec une bonté toute paternelle. Ensuite il les embrassait tendrement, il compatissait à leur faiblesse et les conjurait d'expier par une vie pénitente les dérèglements de leur vie passée. » Il y eut des conversions ; mais Régis rencontra plus d'un opiniâtre, et comme, après avoir inutilement mis en œuvre les ménagements, les prières et les menaces, il les abandonna à la juste sévérité de leur évêque, il y eut quelques sanctions. Le mécontentement des coupables se traduisit par des cabales savamment ourdies. Régis fut accusé auprès de Mgr de Suze de troubler la paix des familles « par un zèle indiscret », d'attaquer « les plus honnêtes gens, magistrats comme ecclésiastiques, » de prêcher « à coups de satires et d'invectives dont nul n'était à couvert. »

Mgr de Suze n'en pouvait croire ses oreilles,

mais comme, jour après jour, des gens « apostés » venaient lui ressasser les mêmes plaintes sur les « emportements » et les « violences » du missionnaire, le prélat se lassa. Pour le bien de la paix, il se crut obligé de sacrifier Régis et le renvoya à son supérieur du Puy. Sans doute il fut vite détrompé, et son vicaire général Symian, ainsi que le comte de Chalendar de Lamothe, lui firent comprendre en quel piège il était tombé. Il voulut revoir Régis ; mais il était trop tard : le saint, sans chercher à se défendre, était déjà, en compagnie de Jacques Leyssène, en route pour Le Puy. Le Général des Jésuites lui-même fut prévenu contre Régis ; mais le jeune évêque était aussi loyal qu'impulsif et bientôt le saint missionnaire était pleinement réhabilité près du P. Vitelleschi (fin 1634).

VI

C'est la Providence qui avait ramené Régis au Puy. Des missions prêchées dans le Vivarais, notamment dans la région du Cheylard, dans les Hautes-Boutières, à Saint-Agrève, dans la vallée du Doux au diocèse de Valence (fin 1634-début 1636), devaient le préparer à un apostolat plus fructueux encore.

Quand, après les fêtes pascales de 1636, il revint au Puy, c'était dans une atmosphère tout autre qu'à l'automne de 1634. Alors un brouillard opaque de suspicions l'environnait ; en ce printemps radieux, c'est presque une auréole de gloire. En 1634, il ne faisait que passer dans cette ville comme en un lieu de pénitence, chassé par Viviers, sans que nul collège songeât à l'inscrire parmi ses effectifs ; aujourd'hui, précédé d'une réputation qui monte déjà d'au moins trois diocèses, il revient comme un fils dont les parents sont fiers, prendre dans la famille une place qui ne lui sera plus contestée.

Peu après son arrivée au Puy, Régis fut mandé au palais épiscopal. L'évêque était alors Mgr Just de Serres, un apôtre lui aussi. Le prélat était affligé du triste état où se trouvait réduit son diocèse, par suite des guerres de religion et des mœurs corrompues de toute une partie de la population. « La confusion des guerres civiles l'avait obligé à « dissimuler » bien des désordres » ; et, de plus, il n'avait « pas assez d'ouvriers pour seconder son zèle, les ecclésiastiques et les religieux se ressentant beaucoup de la corruption des mœurs de ce temps-là. »

« Dans la réforme que je vous confie, dit-il à Régis, vous aurez sans doute de grandes contradictions ; mais je vous soutiendrai de mon autorité et je vous donne par avance tous mes pouvoirs » (p. 313).

La base de toute réforme, dans l'esprit de l'évêque et en conformité avec les décrets du concile de Trente, devait être l'enseignement catéchistique. Just de Serres n'eut pas besoin d'insister auprès de Régis : pendant quatre ans le saint jésuite fut, avant tout, un catéchiste merveilleux. Ses catéchismes groupèrent, d'abord dans l'église du collège trop petite, ensuite dans « la cathédrale du bas », l'église St-Pierre-le-Monastier, de véritables foules d'auditeurs. Non pas que Régis leur dît des choses extraordinaires : « Tout ce que disait le Père était fort simple », affirmeront les témoins au procès de béatification. Certains même parleront de « style banal et commun », voire « tout à fait vulgaire ». Mais ce qui frappait l'assistance, c'est cela même qui avait frappé ses élèves de jadis : « Le Père parlait des mystères de la foi comme s'il les voyait de ses yeux. »

Le succès de ces prédications simples excita la jalousie d'autres prédicateurs. L'un d'eux, dans l'espoir de « faire taire son concurrent », alla se plaindre au supérieur : « Le P. Régis, pour saint qu'il fût, déshonorait son ministère par des trivialités et des inconvenances de langage. La chaire chrétienne, l'expérience oratoire du plaignant pouvait en témoigner, exigeait plus de tenue. » Le P. Jean Filleau, provincial, faisait alors la visite du collège. Soupçonnant le motif qui poussait le mécontent : « La chose, dit-il, vaut d'être examinée de près. Accompagnez-moi. Nous irons l'entendre. » Le moyen de refuser ? Or, telle fut l'impression produite sur le Provincial par les paroles du catéchiste que, se retournant vers l'illustre orateur : « Ah ! plût à Dieu que tous les sermons fussent imprégnés de cette onction divine ! Laissons le P. Régis prêcher de ce style et persévérer dans sa simplicité. Le doigt de Dieu est là ! » (p. 326).

VII

Comme il l'avait fait à Montpellier, Régis au Puy joignit à l'instruction du peuple les œuvres de charité. Le va-et-vient continuel des troupes engagées dans la guerre contre l'Autriche, amenait dans toutes les provinces un surcroît de taxes, de misère et aussi de maladies contagieuses. Régis s'efforça de secourir tous les malheureux et d'intéresser à leur sort les personnes fortunées. De ses initiatives se développèrent ou prirent naissance des œuvres d'assistance admirables. Pour les familles autrefois à l'aise, aujourd'hui déchues, il avait de spéciales délicatesses. Estimait-il que des orphelins, un artisan, une « veuve désolée » avaient subi des torts immérités ? il n'hésitait pas, souvent suivi d'une troupe de malheureux, à demander audience au magistrat capable d'y remédier. Les prisonniers recevaient sa visite : courses peu consolantes et qui exigeaient de grosses fatigues. Et, entre tous ces malheureux, le Père avait un penchant pour les insolvables, que leur pauvreté seule maintenait au cachot. Pour eux il n'hésitait pas à s'entremettre auprès de leurs créanciers ou même auprès des juges, faisant tour à tour plaider en leur faveur, comme le dit La Broue, « et ses yeux et sa langue » (p. 339).

L'hiver 1638 lui fournit l'occasion d'exercer une charité sans pareille. La moisson avait été nulle ; la température fut d'une rigueur exceptionnelle. Pour comble de malheur, fin mai, des fontes de neige tardives et des pluies torrentielles causèrent des inondations désastreuses. Jean-François se multiplia : « Il fallait, raconte un de ses confrères, le P. de Mangeon, que ce Père eût perdu entièrement le sens de l'odorat ou qu'il eût une force plus qu'humaine, pour rester des heures entières, comme il le faisait, en de misérables demeures, auprès de certains ma-

lades dont la puanteur saisissait et soulevait le cœur. Cependant on le voyait entrer avec joie dans ces lieux infectés, comme s'il fût entré dans un palais. » Les visites qu'il faisait aux pauvres, ceux-ci les lui rendaient au centuple. A travers les rues de la ville, il était presque toujours accompagné d'un cortège de loqueteux, qui « s'attachaient à lui, le talonnaient, l'entouraient, l'environnaient, le couronnaient, le pressaient, l'accablaient, l'écrasaient, l'étouffaient » (La Broue). La conséquence fut que tous les malades gravement atteints voulaient avoir la consolation de mourir entre les bras de « leur Père », et les nuits de Régis se passaient fréquemment au chevet des malades.

Dieu marquait d'une bienveillance spéciale tant de dévouement et de zèle : des guérisons inattendues, inexplicables, miraculeuses vraisemblablement, se multiplièrent au cours des visites du Père.

Soigner et guérir les corps n'était qu'un moyen : ce que désirait avant tout François Régis, c'était atteindre et convertir les âmes. Pour y arriver, pour étendre le règne de Dieu et donner aux âmes la volonté de résister au mal et de demeurer fidèles au devoir, il ne négligeait aucun moyen, aucune initiative. Aux ouvriers et ouvrières agricoles il cherchait des logements convenables où les sexes fussent séparés ; à la jeunesse, tentée par l'appât des plaisirs de la ville, il persuadait de revenir à la paix de la campagne ; aux artisans et aux dentellières dont l'activité était paralysée par le chômage, il cherchait et trouvait du travail. Mais toujours, par delà ces industries humaines, il voulait garder ou gagner les âmes à Dieu. D'une douceur et d'une mansuétude sans pareilles pour les pécheurs, il s'indignait contre le péché, surtout le péché public qui porte atteinte aux bonnes mœurs et à l'honneur de Dieu : « troubler le repos des âmes qu'il conduisait ou mettre en péril leur innocence, c'estoit le toucher à la prunelle de l'œil. » Certaines anecdotes montrent qu'à l'occasion le Père savait employer les « arguments frappants », et parfois même, pour arrêter un scandale public, il n'hésita pas à en appeler à l'autorité civile.

« Passionné du royaume de Dieu, François le fut de toutes manières. Mais si l'on voulait, pour conclure, caractériser d'un mot les manifestations de ce zèle, il faudrait en appeler à cette vertu cardinale, si oubliée à notre époque de molles indolences, et sans laquelle cependant prudence et tempérance n'auraient pas plus de raison d'être que le plus souple volant et les freins les plus sûrs dans une machine sans moteur : la vertu de force » (p. 362).

VIII

L'apostolat de S. Régis au Puy présente un aspect assez déconcertant pour la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit : le zèle pour les femmes perdues de mœurs. Déjà, à Montpellier, le saint avait ouvert cette voie à son zèle. Au Puy, le confessionnal le mit en rapport avec de pauvres filles victimes de leurs passions ou de la passion des autres, qui gémissaient de leurs chaînes et souhaitaient de s'en délivrer. Bien rares, parmi ces malheureuses, celles qui possédaient un Béthanie familial pour s'y réfugier. Et pourtant comment, sans un refuge, se mettre à l'abri des poursuites séductrices et trouver dans la prière un secours pour leur faiblesse ?

Il fallait, à l'instar de ce qu'avait fait S. Jean Eudes en Normandie, établir l'œuvre du « refuge ».

Désireux de « faire vivre en tourterelles celles qui n'étaient plus des colombes », le Père dispersa d'abord les repenties en des maisons non suspectes. Lui-même aidait à leur entretien par des aumônes qu'il allait solliciter à des portes amies. Très vite, quelques libertins brocardèrent ce mendiant nouveau genre et ses protégées. Le P. Umeau, recteur du collège, interdit à François de quêter en personne pour un pareil motif. Des personnes pieuses se chargèrent donc désormais de cet office. Mais la dispersion des « Madeleines » rendait difficile l'exacte discipline nécessaire à leur amendement et les soins religieux que Régis voulait leur donner. Il résolut de les grouper en une seule maison. Il exposa son projet à l'évêque, qui l'encouragea vivement. Mais le recteur Umeau fut effrayé ; néanmoins, devant l'approbation épiscopale, il n'osa refuser la permission d'établir le refuge, qui fut installé rue Montferrand. Son recrutement devint l'affaire personnelle de François. « Il s'empressoit si fort à retirer les publiques de leur mauvaise vie, écrit le P. La Broue, qu'on eust dit qu'il n'avait pas d'autre employ... Lorsqu'il apprenoit de cette sorte de crimes sans avoir le moyen d'y donner quelque remède et d'en arrester le cours, il en estoit aussi désolé que s'il eust dû luy-mesme en rendre compte à la justice de Dieu et en porter sur soy tout le chastiment. » Le Père fut l'objet de violentes réactions de la part des libertins, mais sa patience et sa mansuétude finit par désarmer ses pires adversaires et, en 1637, le refuge eut une période de paix.

Le répit toutefois ne dura que huit mois. Les débauchés avaient espéré que la « conversion » des filles repenties présenterait moins de constance au bout de quelques semaines de claustration. Il n'en fut rien. Alors, s'élevèrent des mécontentements et des rancunes. On voulut persuader aux bienfaitrices de retirer leurs subsides. Pamphlets en main, on fit le siège du recteur. Près des autres jésuites, on faisait valoir que le collège manquait de ressources et qu'il était intolérable de s'engager à entretenir une communauté sans avoir d'argent. Jamais encore ne s'était soulevé pareil tumulte... Bientôt le P. Umeau fut gagné : défense absolue fut intimée à François de s'occuper du refuge, tant qu'on n'aurait pas « trouvé des revenus suffisants » pour le faire subsister.

Dès lors, il ne mit plus le pied dans cette maison. Sans écouter les beaux prétextes qui pouvaient le faire murmurer « contre ceux qui lui arrachaient des mains le fruict de tant de pleurs », il sut se faire violence et « quitter pour Dieu des soins qu'il n'avait pris que pour Dieu » (La Broue).

La décision du P. Umeau n'apaisa rien : les impudiques y trouvèrent un encouragement dans

leur lutte contre le P. Régis, et plus d'une fois celui-ci dut subir de leur part les pires avanies. Bien plus, sans doute par excès de prudence humaine, le P. Umeau limita le zèle de son subordonné, le restreignit dans des bornes fort étroites, modérant les visites aux hôpitaux, réglant et resserrant toutes les fonctions de sa charité. Lancé dans cette voie, le recteur en vint à le reprendre en public et à ne laisser échapper aucune occasion de le chagriner.

Heureusement le P. Général, Mutius Vitelleschi, fut informé de ces vexations et y mit fin en nommant recteur du Puy un ami du P. Régis, le P. Ignace Arnoux.

IX

Nous voici parvenus à la dernière période de l'activité apostolique du saint. Désormais, il sera le missionnaire des montagnards, allant catéchiser de grand matin dans les huttes et les granges, prêchant, entendant les confessions sans relâche, ne s'inquiétant jamais de savoir où il pourrait et ce qu'il pourrait manger. Déjà, au milieu des douloureuses contradictions qu'il éprouvait en ville au sujet du « refuge », les missions d'hiver, malgré leurs fatigues, étaient pour lui un temps d'accalmie et de joie. Une paroisse du Forez méridional, Marlhes, semble l'avoir attiré : il y revint à trois reprises ; mais il est peu de paroisses de cette région qui n'aient eu le bienfait de sa visite. Du Forez, il dirige ses pas à travers le Velay, où cinq prieurés étaient rattachés au collège du Puy et sollicitaient par conséquent le zèle apostolique des Pères de la Compagnie.

Du côté du nouveau recteur, le P. Régis n'avait aucune difficulté. Dès le premier jour, Ignace Arnoux avait exhorté François à « reprendre toutes ses œuvres et à les pousser avec vigueur ». Sur l'heure, le saint était allé voir « ses chères filles du refuge » et s'informer des besoins de la maison. Le lendemain il se remettait à quêter. Très vite il recueillit des rentes suffisantes pour l'entretien de plusieurs pensionnaires ; les revenus croissant tous les jours, on put en recevoir jusqu'à trente. Sans doute le refuge continua d'être un signe de contradiction. Mais aux attaques de toute sorte, Régis, fort de toute la force divine, continuait de faire front. Cependant les diatribes se multipliaient et, comme les embarras financiers du collège lui-même étaient extrêmes, on fit pression sur les Jésuites, leur représentant qu'il était, en de telles circonstances, peu indiqué de se charger « de femmes qui, n'ayant plus de quoi vivre aux dépens de leur honneur, ont l'art de se faire entretenir aux dépens de la charité ».

La crânerie du P. Arnoux sauva tout. Aucune considération humaine ne l'arrêta. Déjà le bruit se répandait que les Jésuites condamnaient l'apôtre du refuge ; pour y couper court, le recteur fit publiquement l'éloge de Régis, soit au collège, soit en ville, et l'exhorta devant tout le monde à poursuivre ses saintes entreprises.

Désormais, comme l'écrit son nouvel historien, c'est « la gloire montante ». On ne comptera plus les conquêtes du Père sur l'hérésie, tant elles sont nombreuses. La moisson des âmes s'annonce partout splendide. Bien plus, l'approbation explicite du P. Général, survenue en réponse à une lettre élogieuse du P. Arnoux (début 1640), exhorte l'apôtre à établir « une mission fixe pour laquelle serait constitué un revenu annuel ». Le P. Régis n'hésite plus et écrit lui-même au P. Vitelleschi ses projets à ce sujet ; il sollicite l'autorisation de se livrer, chaque année, librement, pendant cinq ou six mois, aux missions des campagnes ; il se fait fort de trouver l'argent nécessaire à l'entretien des missionnaires pour n'être à la charge ni du collège, ni des curés (avril 1640). Le projet *de stabilienda missione* souriait d'autant plus au P. Régis, qu'au cours d'une mission précédente à Montfaucon, dont les résultats s'annonçaient magnifiques, l'obéissance l'avait enlevé au milieu des saints exercices pour l'appeler à une suppléance au collège du Puy !... La mort prématurée du saint l'empêcha de contribuer d'une manière effective à l'exécution de ce projet ; mais le vœu du P. Vitelleschi, si conforme aux désirs de François, se réalisa d'une façon splendide. Echelonnée depuis 1640 jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, toute une génération — on pourrait dire toute une école — de misionnaires de campagne marcha si bien sur les traces de notre saint qu'ils furent nommés par la voix populaire « les nouveaux Régis ».

X

A l'automne de cette année 1640, la peste éclata à Montfaucon. Régis venait de célébrer avec ferveur le centenaire des bulles confirmant l'Institut des Jésuites. Il accourut dans la ville contaminée, mais le curé ne voulut pas exposer un si précieux missionnaire au danger de la contagion et de la mort. Régis se consola en allant soigner les pestiférés de Montregard... Mais il doit prêcher une mission à La Louvesc pour Noël. On s'attendait donc à le voir venir directement en ce village, lorsque brusquement, le 13 décembre, il repart au Puy : « J'ai interrompu mes missions pour me disposer à bien mourir », déclare-t-il aux Pères présents. « Je veux faire une confession de toute ma vie, très exactement, car j'ai l'assurance que ce sera la dernière. » Il se confesse en effet et, dès le lendemain, reprend le chemin de ses missions, en se dirigeant vers La Louvesc. A travers les hameaux, on le vit instruire, absoudre, consoler, plus empressé, plus maternellement tendre que jamais.

Il devait arriver à La Louvesc le dimanche 23 décembre, au soir. Dans une tempête de neige, il s'égara. Ne trouvant pas de foyer pour l'accueillir, il fut saisi par le froid et la fièvre. Quand il arriva le lendemain, après une marche de trois heures en cet état et par des chemins escarpés, son corps épuisé portait le germe de la mort.

Et pourtant, il eut la force d'entendre les confessions et de célébrer les messes de Noël. Sa dernière messe fut celle de la fête de saint Etienne... Puis, voulant retourner au confessionnal malgré son épuisement, il s'évanouit. On dut le porter chez le curé. Il ne pouvait quasi plus parler ni respirer ; un mot, un souffle provoquaient dans son côté des arrachements. Mais il pouvait écouter, et ses yeux, toujours si bons, prêchaient la confiance, son bras continuait

d'absoudre et ses lèvres de murmurer le pardon de Dieu. Le 31 décembre, l'année touchant à sa fin, le P. Régis s'écria : « Je vois Notre-Seigneur et Notre-Dame qui m'ouvrent le paradis. » Il commença l'*In manus tuas* et alla l'achever au ciel.

On sait comment les habitants de La Louvesc entendirent garder chez eux le corps du saint qui était venu y mourir. C'est que son âme devait continuer d'y exercer une mission invisible et sans fin. Aujourd'hui que la voix de l'Eglise s'est fait entendre pour béatifier (1716), puis canoniser (1737) l'humble catéchiste et missionnaire, c'est par milliers que les pèlerins viennent chaque année à son tombeau chercher « la paix et la tranquillité » près de celui qui fut « le père des pauvres, le bon pasteur, l'ami des humbles. »

Mais tout comme la mission visible de son existence temporelle, cette mission invisible de son éternité fut contrecarrée par les méchants. Tout, semble-t-il, fut mis en œuvre pour empêcher la canonisation du saint homme. Les Jésuites avaient voulu, comme nous l'avons relaté dès le début, laisser la glorification de leur confrère se réaliser sous la poussée populaire. Et voici que des Jansénistes exploitèrent cet excès de délicatesse contre François Régis, l'accusant d'avoir été exclu de la Compagnie, puisqu'on ne trouvait aucun témoignage sur la vie qu'il avait menée en communauté. Pleine justice fut faite de cette ultime calomnie : le bref de la béatification, à deux reprises, déclare Régis « prêtre religieux de la Compagnie de Jésus », *sacerdos professus Societatis Jesu.*

* *

Le P. Guitton conclut :

« Le 16 juin 1737 marqua... une fête inoubliable. Aux côtés de Vincent de Paul, béatifié seulement huit ans plus tôt, François Régis recevait les honneurs de la canonisation. Deux apôtres de la charité, deux grands amis du sacerdoce qui s'étaient consacrés, d'un même cœur, bien que sur des théâtres d'étendue et de renommée très diverses, l'un durant près d'un demi-siècle, l'autre durant moins de neuf ans, au soulagement des pauvres de Jésus-Christ, à la sanctification des prêtres de Jésus-Christ... La bulle célébrant celui qui avait, en des contrées ravagées par les haines religieuses, travaillé avec tant d'ardeur à la pacification des esprits, se terminait par un cri d'espoir et une prière : « Ce n'est pas sans une attention délicate de la divine Providence, il convient de le reconnaître, qu'en ces temps d'affliction pour l'Eglise romaine où nous avons plus que jamais besoin du suffrage des saints, cet intercesseur et ce protecteur nouveau est accordé au peuple fidèle. C'est pourquoi, à ce Père des miséricordes qui exalte les humbles, adressons humblement cette supplication : que, par l'intermédiaire de S. Jean-François Régis, il daigne concéder à son Eglise la paix et la tranquillité, aux rois et aux princes la concorde et l'unité... » (p. 579).

Ne dirait-on pas cette prière faite pour l'année 1938 ? Elle sera la meilleure conclusion de cette esquisse où l'on a voulu, non seulement exciter chez nos confrères le désir de lire le bel ouvrage du P. Guitton, mais encore leur suggérer la résolution de s'inspirer des exemples de S. François Régis dans leur apostolat.

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL
(Suite)

III. — Bibliographie

1. — Sous ce titre : **L'Eglise et la liberté spirituelle** (38 p., 2 f. 50, à l'Union des Œuvres, 31, rue de Fleurus, Paris 6e), nous pouvons à présent lire et méditer le magnifique discours du cardinal Verdier que nous utilisions déjà en notre précédente Chronique (7 avril, p. 216). Nous en avons dit alors l'importance, qui n'a pas diminué, au contraire, depuis la publication du Syllabus contre le racisme hitlérien (*Ami* du 30 juin, p. 401) : c'est en effet à la 8e proposition de ce Syllabus que répondait par anticipation le discours de l'Archevêque de Paris. Catholiques, le paganisme naziste nous inquiète davantage encore que la politique hitlérienne, celle-ci étant d'ailleurs le fruit de celui-là [10]. La condamnation de Rome, si grave surtout dans les conjonctures présentes, aura-t-elle enfin ouvert les yeux de ceux qui ne voulaient voir d'abîme que d'un côté de notre route ? Ces pages doctrinales peuvent achever l'œuvre commencée.

Elles nous rendent encore un autre service. On sait que les adversaires du *totalitarisme* se rapprochent de nous en tant qu'ils veulent comme nous défendre les droits de la personne humaine ; mais ils ne sont pas toujours très heureux quand ils entreprennent de les définir et surtout de les fonder. C'est excellent que nous ayons trouvé un point de rencontre avec eux : ainsi pourrons-nous aider, ceux-là du moins qui ont à cœur de mettre des idées sous les mots, à découvrir le vrai sens de cette *spiritualité* dont tant se réclament aujourd'hui, un peu arbitrairement parfois.

Profitons de cette occasion pour signaler la 3e édition revue et augmentée (62 p., 3 f. 50, même édit.) du *Petit Manuel des Questions contemporaines* du cardinal Verdier : nous n'avons plus à le recommander (cf. *Ami* 1936, p. 459).

2. — Si nous insérons ici le livre de M. l'abbé Courtois : **Pour réussir auprès des enfants** (150 p., 10 f., même édit.), c'est moins à cause de l'identité d'éditeur qu'en raison de la très élogieuse préface du cardinal Verdier dont il s'honore. Les lecteurs seront unanimes à trouver l'honneur mérité. M. Courtois n'a pas voulu faire un savant traité de pédagogie. Sans doute l'eût-il pu : ses pages supposent, avec l'expérience que rien ne remplace, la connaissance de ces

[10] Comme on l'avait fait en 1926 dans les circonstances que chacun sait, certains admirateurs des « régimes autoritaires » ont essayé de séparer la spéculation de l'action. Vaine tentative que réduisent à néant les efforts de la Science (?) nationale-socialiste pour légitimer les plus épouvantables conséquences des méthodes du Troisième Reich. En voici la preuve cueillie dans une revue *scientifique* allemande sous ce titre atroce : « L'utilité des bombardements aériens du point de vue de la sélection raciale et de l'hygiène sociale » et justement clouée au pilori par la *Vie Intellectuelle* (25 mai) :
« Ce sont les quartiers les plus peuplés qui auront à souffrir le plus... Or ces quartiers sont habités par des gens pauvres, qui n'ont pas réussi dans la vie, des déshérités de la communauté, qui de cette façon en serait débarrassée... D'autre part, l'explosion des gros engins, du poids d'une tonne et plus, outre la mort qu'ils auront semée, provoquera inévitablement de nombreux cas de folie. Les gens dont le système nerveux est débile n'en pourraient pas supporter le choc. Ainsi le bombardement aiderait à découvrir les neurasthéniques et à les écarter de la vie sociale. Une fois ces malades découverts, il ne restera plus qu'à stériliser leur progéniture, ce qui assurera la sélection de la race. »
Les plus impitoyables contempteurs de la *Science allemande* n'auraient jamais pu lui infliger semblable flétrissure. Quelle trahison de la *liberté spirituelle !*

méthodes actives dont l'adoption de plus en plus générale est un de nos meilleurs motifs d'espérer. Mais combien ont encore le temps et la facilité de lire ces traités, quand ils sont engagés à fond dans l'action ? M. Courtois a écrit pour les surmenés qui ne veulent quand même pas s'abandonner au flot, mais entendent conduire leur barque. Et en de brèves sentences, souvent lapidaires, toujours pleines de sagesse, jamais prétentieuses, il rappelle les principes que tout éducateur doit avoir sans cesse présents à l'esprit pour mener à bien sa lourde mais si belle tâche.

Pour commencer, ce que l'éducateur doit lui-même savoir, faire, et d'abord être : les qualités naturelles et surnaturelles sans lesquelles il serait sûr d'échouer. Et l'on ne peut trop admirer le tact avec lequel l'auteur, alternant énoncés de principes et exemples concrets, se rappelant à propos le mot qui fait autorité ou l'anecdote qui déride, obtient l'acquiescement de son lecteur à une discipline personnelle très élevée.

Puis les différents arts dont est fait le *grand art* de l'éducation : art de commander, de faire prier, de parler aux enfants, de faire jouer..., d'encourager, de réprimander et de punir, l'éducation de la charité, de la loyauté, de la vaillance. Quelques exemples : « L'enfant n'a pas à faire tout ce qu'il veut ; mais vous devez faire en sorte qu'il veuille tout ce qu'il fait. — Ne traitez pas l'enfant en adversaire, mais toujours en collaborateur. — Utilisez le système d'affirmation collective : « Ici nous jouons franc jeu, nous savons nous taire quand il faut, nous nous aimons les uns les autres comme Jésus nous a aimés, nous sommes des garçons qui avons de l'ordre, nous sommes toujours à l'heure, nous avons toujours le sourire », etc. — « Présentez avec humour les choses défendues sous un aspect plutôt restrictif que prohibitif. » Exemples : Au lieu de dire : « Il est défendu de monter aux arbres et d'escalader les murs, » dites : « Seuls peuvent monter aux arbres ceux qui en ont la permission écrite de leur maman. » Au lieu de dire : « Ne ramassez pas de pommes, » dites : « Il faut la permission du fermier ou du garde champêtre pour ramasser les pommes. » Au lieu de dire : « Je vous défends de jouer sur la route, » dites : « Vous pouvez courir ou jouer où vous voulez jusqu'à la route ; je ne dis pas « sur la route, » car sur la route il passe des autos, et cela me ferait beaucoup de peine de rapporter ce soir un petit bonhomme en morceaux à sa maman... » La bonne manière d'amener un enfant à vouloir ce que vous désirez : « développer chez lui des ambitions saines ; lui présenter l'idéal de ce qu'il peut être, le lui faire désirer avec enthousiasme. »

Pour finir, dix courts chapitres de conseils pratiques pour la bonne organisation d'un apostolat fécond. Le tout se termine sur cette recommandation, aussi noble que sage : « Savoir partir » quand il faut partir.

Et voilà des pages qui sont assurées d'un succès du meilleur aloi. Heureux les jeunes prêtres qui aborderont le ministère munis d'un aussi précieux *Vade mecum !*

3. — Le nouveau commentaire de l'encyclique *Divini Redemptoris* que nous donne Mgr RICHAUD sous ce titre **Le Pape et le Communisme** (168 p. in-12, 9 f., Desclée de Brouwer) ne se recommande pas seulement par la haute autorité de son auteur. C'est un instrument de travail de la meilleure qualité, tant par sa présentation remarquable que par son excellente rédaction. Nous ne reviendrons pas sur la doctrine pontificale. Mgr Richaud, qui la commente paragraphe par paragraphe, a l'heureuse idée de passer rapidement sur les textes qui ne demandent pas d'explication, pour s'arrêter plus longuement aux passages où est exposée la philosophie du communisme. De larges emprunts, et fort bien choisis, aux sources communistes viennent à point nommé pour apporter la justification des griefs retenus par le Pape : on ne récusera pas de telles preuves.

Le livre de Mgr Richaud n'est pas moins précieux pour détourner de l'erreur les âmes qu'elle pourrait séduire, que pour entraîner et guider aux tâches constructives et urgentes toutes les bonnes volontés qui doivent s'y employer.

4. — Parmi les témoignages auxquels en appelle Mgr Richaud, le moins saisissant n'est pas celui d'Andrew SMITH recueilli par la collection « Actualités » sous ce titre : **J'ai été ouvrier en U. R. S. S., 1932-1935** (94 p. in-8, 3 f., Plon) [1]. A. Smith, ouvrier slovaque entraîné aux Etats-Unis par sa fougue révolutionnaire, prit pour la première fois contact avec l'U. R. S. S. comme membre d'une délégation américaine invitée par le gouvernement russe. L'enthousiasme qu'il en rapporta fut tel que trois ans après il y retournait seul. Hélas ! il fit alors connaissance avec tout ce qu'on avait la première fois dissimulé soigneusement derrière le décor. Son récit est d'une telle précision de détails qu'on n'a même pas envie de lui demander d'autres preuves. Sans doute le lecteur aura déjà quelque idée de l'existence au « Paradis des Soviets ». Il trouvera cependant en ces pages des scènes de la vie ouvrière qui sont à révolter tout homme de cœur. Et s'il est lui-même un de ces ouvriers, comme on en trouve encore tant, Dieu merci, dans notre pays, chez qui l'amour de « l'ouvrage bien faite » subsiste, même après la disparition de bien d'autres vertus, la découverte d'un pareil sabotage organisé, conséquence de l'irresponsabilité et de l'incohérence généralisées, le saisira jusqu'à l'écœurement. Smith en est revenu... dans les deux sens du mot, bien qu'on ait essayé de le retenir par une promotion à la 7e classe des techniciens, sommet de la hiérarchie prolétarienne. Il nous crie à présent ce que devient l'homme sous le signe du matérialisme dialectique et historique.

5. — La Belgique nous a devancés dans l'organisation de l'Action Catholique : et c'est assez pour assurer le préjugé favorable aux travaux que nous offrent sur ce sujet nos voisins et amis. En fait, le livre auquel le R. P. LELOTTE, S. J., a donné pour titre : **Pour réaliser l'Action Catholique** (216 p. in-12, 16 f. 50, Casterman), est tout à fait digne de retenir l'attention. L'auteur a voulu permettre aux prêtres et aux militants de l'A. C. d'avoir toujours sous la main, tout prêts à servir, les enseignements essentiels de l'Eglise sur ce sujet si actuel, avec les textes les plus marquants, assez inégalement connus d'ailleurs. Ce livre suppose une connaissance parfaite du sujet, dont témoigne une abondante bibliographie. Pourquoi nous serait-il interdit de noter que nous y avons avec satisfaction trouvé citée la *Semaine Religieuse* de Langres? Suivant une méthode qui tend, semble-t-il, à se généraliser, les chapitres sont suivis de questionnaires bien utiles à deux fins : ils permettent en effet de mieux s'assimiler ce qu'on a lu, et souvent de prévoir les difficultés et objections que pourrait rencontrer dans l'auditoire l'exposé de la doctrine. Encore un excellent instrument de travail.

6. — De l'Action Catholique nous passons à l'Action Sociale avec **Il y a cent ans** de MM. M. DESLANDRES et A. MICHELIN (268 p. in-12, 15 f., Spes). Le livre porte en sous-titre : « *Etat physique et moral des ouvriers au temps du libéralisme. Témoignage de Villermé.* » C'est en effet la réédition, avec une introduction et des notes, des pages essentielles d'un docu-

[1] Cette brochure n'est que le résumé de l'ouvrage paru quelques mois auparavant sous le même titre, 320 p. in-12, 18 f., Plon. — Voir, sur le même sujet *Un mineur français chez les Russes*, de Kléber Legay (125 p. in-12, 4 f., éditions Pierre Tisné, 95, rue de Rennes, Paris 6e ; 1937) ; — Walter Citrine, *A la recherche de la vérité en Russie* (400 p. in-8, 20 f., Paris, Berger-Levrault ; 1937).

ment unique, aujourd'hui à peu près introuvable ailleurs que dans de rares bibliothèques, et dont le titre complet était : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie.* Villermé, chirurgien des armées impériales, s'était toujours intéressé à l'économie politique et à la statistique. Il s'y consacra tout entier après 1814. Entré en 1832 à l'Académie des Sciences morales et politiques, il fut chargé par elle de l'enquête dont son *Tableau* (présenté à l'Académie en 1838, publié en 1860 en 2 vol. in-8) contenait les résultats. C'est un travail d'une valeur incomparable pour la somme des recherches effectuées et l'excellence des méthodes suivies, pour l'abondance et la précision des informations recueillies, enfin pour l'importance capitale des enseignements à en tirer.

Il est impossible de résumer de telles pages. Disons seulement qu'elles seront aussi appréciées des démographes que des lecteurs curieux d'histoire locale (car les enquêtes sont toujours exactement situées) et des ouvriers du progrès social. Elles expliquent, hélas ! la naissance et les développements de la révolution socialiste : l'incroyable indifférence du régime économique libéral pour la vie des ouvriers provoqua, par une réaction trop humaine, le déchaînement d'appétits que la sage raison n'arrive plus toujours ensuite à modérer. Elles permettent aussi d'apprécier équitablement l'effort de l'Eglise en vue d'assurer à tous les hommes non pas le maximum de jouissances dont rêve le matérialisme, mais bien le minimum de bien-être nécessaire à la pratique de la vertu ; et il y a entre les deux toute la distance de la bête à l'homme.

7. — Le livre de Villermé constitue ainsi la meilleure introduction à celui du R. P. Croizier, S. J. : **Devant l'ordre nouveau** (220 p. in-12, 12 f., Spes). Il a été tellement parlé de cet ordre nouveau, en des sens d'ailleurs si divers, qu'on hésite parfois à reprendre l'expression, tant on redoute de provoquer le sourire. Mais, au fait, le scepticisme de certains ne viendrait-il pas de ce qu'on se serait parfois imaginé que le mot répété ferait naître la chose, en supprimant la peine de l'effort ? L'histoire ne nous apprend pas que le progrès humain ait jamais été si facile. « *Itus et reditus,* » disait Pascal. Et pourtant que d' « ordres nouveaux » le monde a connus « depuis qu'il y a des hommes et qui pensent » ! Y a-t-il là de quoi autoriser tout refus d'avancer chez les bénéficiaires inconscients de tant de progrès acquis ? Le P. Croizier ne le pense pas. Et plutôt que de refaire le livre qui illustra son nom il y a dix ans, il en adapte l'idée maîtresse à nos obligations d'aujourd'hui. A la lumière des encycliques — c'est elle qu'il faut pour voir clair, — il justifie la consigne de l'Eglise nous assurant que l'ordre ancien ne méritait pas l'aveugle fidélité que certains voudraient qu'on lui voue. Car, le cardinal Pacelli nous le redisait hier, « l'Eglise ne se méfie pas des choses nouvelles parce qu'elles sont nouvelles, elle ne tient pas aux choses anciennes parce qu'elles sont anciennes ». Sur le plan moral et sur le plan social, les responsabilités des catholiques sont grandes ; et même *collectives,* elles exigent de tous une fidélité *personnelle* très généreuse, ce qui conduit à l'exposé de nos devoirs. Et s'il est vrai que les réformes institutionnelles (les fameuses *réformes de structure* réclamées par tous) ne seront possibles et fécondes que grâce à un renouvellement des âmes, ceux qui nous reprochent parfois de ne savoir pas agir trouveront de quoi faire aux pages de ce bon livre. Bien cordialement nous souhaitons au R. P. beaucoup de lecteurs qui soient tous des disciples.

8. — Combien de prêtres se préoccupent de monnayer, pour l'utilité des âmes dont ils ont la charge, les enseignements des encycliques ! Les **Petites Conférences sur les Encycliques Pontificales** de M. l'abbé J.-M. Bourceret (190 p. in-12, 12 f., Spes) les y aideront très heureusement. Ils y trouveront six conférences sur *Casti Connubii,* sept sur *Quadragesimo Anno,* six sur le *Sacerdoce.* L'auteur n'a pas voulu « faire de l'éloquence », et on lui en sait gré. Il a visé à la clarté, à l'exactitude, et s'est fait une loi d'être bref. Sur tous ces points, le cardinal Verdier atteste qu'il a réussi, faisant des vœux pour le succès des *Petites Conférences.* Il nous est bien agréable de nous y associer.

9. — **La parabole du Forgeron** de M. l'abbé Vallée (134 p. in-12, 9 f., Spes) est déjà connue de nos lecteurs ; nous l'avons brièvement présentée quand elle parut dans les *Dossiers de l'Action Populaire* (cf. *Ami* du 15 juillet 1937, p. 440). L'auteur reprend ici ce texte, et l'enrichit d'un commentaire qui est tout simplement une proposition de la question sociale en parabole expliquée, suivant le procédé qu'affectionnait le Maître. L'idée n'est pas qu'ingénieuse. Nous ne serions pas très étonnés que le succès de ce petit livre mît sur la voie d'un mode d'enseignement nouveau ou, si l'on aime mieux, renouvelé, qui pourrait être appelé à une belle fortune. Tout le monde peut, en effet, s'intéresser à la proposition imagée, concrète, d'une doctrine en elle-même un peu austère et difficile ; et le commentaire suivant aussitôt empêche l'auditeur ou le lecteur de n'en garder qu'une impression trop confuse pour être motrice. L'expérience mérite bien qu'on y prête attention.

10. — Les **Notions sur l'Organisation chrétienne de la Société et sur la Morale Sociale,** de M. Barthélemy (56 p. in-12, 3 f. 50, Publiroc), nous présentent une autre expérience, dont Mgr l'Archevêque de Besançon dans une lettre à l'auteur revendique la responsabilité. Tandis que certains jugent inopportun de « donner un enseignement apologétique et social à des enfants de 12 à 13 ans qui ne savent à peu près rien de leur religion », Mgr Dubourg estime au contraire qu' « à une époque et dans un milieu où l'enfant, dès qu'il fréquente l'école, entend critiquer la religion catholique, il faut de toute nécessité le mettre à même de défendre sa foi, ou tout au moins lui donner l'impression que ces vérités qu'on lui enseigne, ce sont bien des vérités et non des mensonges, comme il l'entend dire autour de lui... » Et au lieu de faire réapprendre aux persévérants ce qu'ils ont appris déjà durant les années préparatoires à la Communion solennelle (au risque parfois de provoquer ce genre de dégoût qui naît de la satiété), n'est-il pas préférable de les préparer directement à la vie qui sera bientôt la leur, en leur exposant la doctrine catholique sur la famille, la patrie, la société, le travail, la propriété, la profession ? C'est ce que fait M. Barthélemy, complétant naturellement son travail par un dernier chapitre sur l'Action Catholique. Si depuis seulement 1891 (date de *Rerum Novarum*) tous nos adolescents avaient reçu méthodiquement l'enseignement qui leur est ici proposé, en serions-nous où nous en sommes ? Mieux vaut tard que jamais.

11. — L'opportunité des **Trois leçons sur le travail** que nous offre M. Yves Simon (72 p. in-8, 10 f., Téqui) n'a pas à être démontrée. Nous n'en voulons pour preuve que les questions qui ont été posées plus d'une fois par des lecteurs désireux de traiter de ce sujet devant des travailleurs chrétiens, afin de les aider à prendre conscience de la noblesse de leur condition. Entreprise louable entre toutes. De ce que la chute nous rend le travail pénible, certains n'en ont-ils pas conclu, ou tout au moins paru déduire, qu'il était une conséquence de cette chute ? Confusion qu'aurait aussitôt dissipée un retour, si rapide fût-il, au texte sacré, mais qui n'est peut-être pas étrangère au discrédit dans lequel tombe trop souvent le travail aux yeux des hommes. En ces leçons d'une très haute portée philosophique (ce qui ne veut pas dire inaborda-

bles), très neuves dans leurs applications tout en restant bien dans la ligne de la tradition thomiste, M. Yves Simon nous dit d'abord ce qu'est le *travail*, activité utile, généreuse, mobile, où l'on trouve comme l'expérience première de l'honnêteté, une moralité commençante. Il nous montre ensuite le travail *produisant la richesse*, qui doit être une richesse réelle, capable de satisfaire les besoins humains : d'où la nécessité d' « introduire dans notre système de répartition, à côté des procédés de l'échange, les procédés de la distribution ». La troisième leçon traite de la *culture ouvrière*, culture morale et intellectuelle, tout métier pouvant et devant, s'il est compris comme il faut, éclairer et grandir l'intelligence de l'homme. Excellente réponse et combien opportune à de récentes tentatives marxistes d'avilissement du travail, où le sens chrétien de la vie n'est pas moins menacé que la possibilité de revenir à une paix sociale juste et durable.

12. — Sous ce titre : **La dénatalité mortelle** (84 p in-4°, 6 f., Alliance nationale contre la dépopulation, 217, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris 8e), M. BOVERAT, vice-président du Conseil Supérieur de la Natalité, entreprend de démontrer à nos concitoyens trois vérités indiscutables, et pourtant ignorées ou pratiquement méconnues du plus grand nombre : 1° la dénatalité actuelle, si elle n'est pas arrêtée, nous conduira fatalement à la ruine complète en 20 ou 30 ans, et presque certainement à la guerre bien avant cela ; — 2° il est facile d'accroître la fécondité des jeunes ménages, comme l'Allemagne vient de le faire ; — 3° il est révoltant que les pères et mères qui assurent l'avenir de la Société, soient condamnés à un niveau d'existence profondément inférieur à celui des Français sans charges de famille, et il faut réparer cette injustice au moyen des allocations familiales professionnelles.

Cette démonstration, l'auteur l'a conçue et magistralement conduite selon le procédé aujourd'hui généralement adopté pour les travaux démographiques destinés au grand public. Tableaux chiffrés, schémas, cartes et courbes comparatives sont ici prodigués avec autant d'habileté que d'à propos, présentant successivement tous les aspects de ce grave problème susceptibles d'intéresser les éléments les plus divers de la nation, répondant aux objections que les uns et les autres pourraient avoir envie de soulever.

A toutes les objections ?... Pourquoi n'avouerions-nous pas l'impression de malaise sur laquelle nous fermions ce livre ? Oh ! ce n'est pas que nous y ayons rien trouvé qui ne soit vrai, juste, d'une opportunité évidente. Seulement, tous les Français visés se rendront-ils à cette évidence jusqu'au point de réformer leur mentalité et leur vie ? Serait-il si difficile de trouver des patriotes convaincus, et à certains égards très clairvoyants, parmi les adeptes des pratiques qui mettent la France en péril de mort ? Les deux grands obstacles à vaincre dans l'ordre de la moralité sont, partout, l'amour d'une vie plus facile et plus large, et, spécialement en France, la peur du risque. Pour venir à bout de l'un et de l'autre, n'est-il pas normalement nécessaire de donner à la vie humaine un sens tout autre que celui qu'elle a pour le plus grand nombre dans une société matérialisée ? Une phrase de M. Boverat signifie peut-être qu'il l'a compris : « On parvient à faire accepter la vie ecclésiastique, avec tout ce qu'elle implique de pénibles renoncements, par presque tous les jeunes gens qui passent quelques années dans les séminaires : comment ne pourrait-on pas faire accepter la vie de famille, qui est la vie normale, par une jeunesse qui se serait préparée avec autant de soin à cette vocation ? » Fort bien ; et si M. Boverat a voulu, dans un livre où il ne lui était pas possible de s'exprimer plus clairement, insinuer que les principes d'éducation mis en œuvre dans les séminaires sont aussi ceux auxquels il faudra recourir pour vaincre l'égoïsme individualiste, qu'il combat avec autant de raison que de force, il est cette fois au nœud du problème. Une lettre récente du cardinal Verdier sur ce grave sujet montre bien que les catholiques se rendent compte de l'immense intérêt de l'effort entrepris par l'*Alliance Nationale*, et qu'ils auront à cœur de s'y associer par tous les moyens dont ils disposent.

13. — Le livre de M. Gaston MONIN sur **La Vie intime des époux** (189 p. in-12, 12 f., Mignard) complète ainsi très heureusement le précédent ouvrage, tout en le prolongeant d'ailleurs, puisque l'auteur a voulu faire et a bien réussi un exposé complet, médical et moral, de ce grave problème. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de le reprendre en détail; nos lecteurs en connaissent suffisamment les données, surtout après la publication dans nos colonnes du beau rapport présenté au Congrès national de la Natalité par M. le Dr René Biot (1937, p. 307 et s. Voir aussi 1934, p. 737 et s.). Mais justement on est un peu étonné que l'auteur semble ignorer tout des travaux du Dr Biot, qui traita si souvent de cette question avec une compétence rarement égalée. Peut-être la lecture de telles ou telles pages l'aurait-elle amené à souligner encore les réserves qui s'imposent aux confesseurs, relativement à ce qu'on est convenu d'appeler la *méthode Ogino*. On souhaiterait également qu'une réédition de l'ouvrage (il en est digne) s'enrichisse d'une table des matières, faute de quoi un livre est un peu comme une maison sans fenêtres. Mais il n'en est pas moins capable de rendre déjà d'excellents services.

14. — Et pareillement **La maison bâtie sur le roc**, de Jean de COURBERIVE (96 p. in-12, 7 f., Editions familiales de France), recueil de neuf conférences sur la famille et les différents devoirs des époux, suivies d'une dizième conférence sur le travail et d'une note documentaire sur la stérilisation. Là aussi, une table des matières serait la bienvenue.

Plutôt que des conférences toutes prêtes, nos confrères trouveront en ces pages tous les éléments utiles pour traiter avec autorité, sagesse et prudence, des graves problèmes qui par tant de biais reviennent sans cesse au premier plan de leurs préoccupations. Il faut parler : l'Eglise l'a dit, d'impérieuses nécessités nous crient, ici encore, qu'elle a raison. Mais il y faut la science et le tact, sans lesquels la parole pourrait être pire qu'un silence pourtant si dangereux. Les présentes conférences ne dispenseront pas le lecteur de l'effort d'adaptation requis de tout conférencier, mais elles lui montreront la voie.

15. — La J. O. C. continue, et pareillement son service d'éditions. Quelques nouveautés intéresseront particulièrement nos lecteurs.

Le Commun de la Messe (16 p., 2 f.) est un extrait du *Missel jociste* que nous présentions ici-même le 27 janvier (p. 57) : texte et traduction permettent au chrétien moyen de prendre intérêt au saint sacrifice.

Les Sacrements chrétiens divinisation de toute notre vie, de M. l'abbé BORDET (83 p., 4 f.), vise à mettre à la portée des jeunes ouvriers les trésors, si mal utilisés souvent, de nos rites sacrés. Par l'explication des cérémonies ou la présentation des aspects psychologiques et éducatifs, en alternant, pour les cercles d'études, leçons et questionnaires, on arrive à *vivifier* vraiment l'enseignement du catéchisme.

Notre-Dame de la Jeunesse Ouvrière, du même auteur (48 p., 2 f.), est un petit traité de la dévotion envers la Sainte Vierge parfaitement compris pour intéresser vivement les lecteurs auxquels on le destine, et faire naître chez eux les sentiments correspondants. Excellente contribution au Jubilé Marial.

C'est M. le chanoine CARDIJN qui nous donne **Les Jeunes Travailleurs en face du mariage** (117 p., 5 f.). Magnifique présentation de la doctrine chrétienne du mariage et merveilleusement adaptée, tant à l'âme des

jeunes ouvriers (ou ouvrières) qu'à la mentalité courante des milieux de travail, ce petit livre fera aimer ce que le matérialisme bafoue, et mépriser justement ce qu'il conseille ou tolère. On comprend, après une telle lecture, pourquoi l'on est si fier à la J. O. C. quand on parle de fiançailles ou de mariages jocistes. Les premiers chrétiens devaient éprouver cette fierté-là quand S. Paul leur exposait l'admirable doctrine qu'il a fixée dans l'Epître aux Ephésiens. Avec les trois précédents (pour ne rien dire de tant d'autres édités et réédités) un ouvrage de cette qualité constitue encore une excellente réponse à la question qu'on nous posait il y a quelques semaines : Les mouvements spécialisés augmentent-ils la vie surnaturelle ?

16. — **Parmi tous les reportages que nous a valus** l'exploration de la *Zone*, celui que publie M. Xavier VITRY sous ce titre : **Les hommes aux mains vides** (208 p. in-12, 12 f., Mignard), ne sera pas le moins saisissant ni le moins instructif. On y trouvera des tableaux émouvants, des scènes pittoresques, des pages à méditer, des enseignements dégagés qu'il y a plus qu'à retenir, enfin une belle leçon d'optimisme, puisqu'un mal bien connu est, dit-on, à moitié guéri.

17. — Dans les mêmes éditions M. Edward MONTIER adresse aux jeunes un appel qui ne risque pas de ne pas être entendu : **Sois sportif** (180 p. in-12, 10 f.). Le Dr Biot disait naguère à nos lecteurs ce qu'il faut penser, en raison et sens chrétien, de la culture physique et des sports (*Ami* 1931, p. 337 et s.). C'est exactement cela que dit ici aux jeunes un homme qui sait mieux que tout autre leur parler.

18. — C'est aussi ces jeunes que M. E. MONTIER voudrait voir se mettre **A l'école de Bossuet** (222 p. in-12, 12 f., Education Intégrale). Il leur parle de l'œuvre, bien sûr, et du génie du grand orateur. Mais il s'attache surtout à l'homme, et quelles belles leçons humaines et sociales il sait tirer des sermons si chrétiens où certains ne pensent à chercher que les règles du beau langage !

19. — **Trop belle**, l'est-elle vraiment la route que suit le brave scout dont la vocation chrétienne et sociale nous est contée avec tant de charme par LORA ? (106 p. in-12, 10 f., Education Intégrale). En tout cas, la réponse qu'il fait à Dieu quand il se sent appelé à l'apostolat sera pour tous les jeunes un stimulant d'autant plus précieux qu'il leur est présenté dans un récit plein d'intérêt.

20. — **Les Chevaliers de Saint Louis** dont nous parle M. l'abbé ISNARD (125 p., Mignard) ne nous intéressent pas seulement comme un essai fort réussi et imitable d'éducation française et d'action catholique chez les lycéens. Ils montrent aussi comment une œuvre déjà existante et vivante peut s'intégrer, sans rien perdre qui vaille, mais au contraire avec profit, dans les mouvements spécialisés d'Action Catholique : les *Chevaliers* sont aussi d'excellents *jécistes*.

21. — **Pour ranimer la flamme** (32 p., 3 f., Editions du Cerf), M. Stanislas CHARRIER rappelle à l'étudiant chrétien demi-sommeillant tout ce qu'a mis en lui la grâce, et le presse avec une ardeur bien communicative de faire porter fruit aux riches semences reçues.

22. — Terminons sur un sujet grave, triste même, mais bien fait pour stimuler notre chrétienne compassion et notre charité fraternelle. Dans **Le Calvaire de la Jeunesse Catholique Allemande** (44 p., 3 f., Editions Jean Renard), un jeune exilé Ernst FELDKAMP nous dit comment les jeunes militants catholiques sont traqués en Allemagne, emmenés dans les camps de concentration, soumis à mille privations, enrôlés de force dans la Jeunesse Hitlérienne, véritable école de vice et d'apostasie. Le tout s'accompagne d'ailleurs d'une hypocrisie dont l'odieux dépasse encore peut-être celui des mauvais traitements eux-mêmes. Et il y a des martyrs, non seulement ceux qu'on a fusillés, mais aussi ceux dont on a réglé le compte le soir au coin d'une rue sombre : « C'est l'esprit des Catacombes qui doit animer nos âmes, » disait récemment le cardinal Bertram ; et à Budapest le cardinal Pacelli : « Vous serez mes témoins. » Ce ne sont pas là que des mots. Puissent les catholiques de France s'en souvenir, pour témoigner à leurs frères dans l'épreuve toute la sympathie à laquelle ils ont droit, et pour mieux apprécier leurs propres conditions actuelles d'existence, dont ils doivent, pour la cause du Christ, tirer parti au maximum !

LITURGIE

Q. — Pour obéir à l'une des Rubriques générales du Missel (tit. xx), je me suis décidé à faire placer dans mon église, au coin de l'épître, un chandelier avec cierge de cire à allumer un peu avant l'élévation. Mais ma décision a été diversement appréciée ; aussi je vous serais très reconnaissant de répondre aux questions suivantes :

1° Certains traités de liturgie enseignent que, la rubrique n'étant généralement pas observée sur ce point, elle doit être considérée comme simplement directive, et non comme strictement obligatoire. — La valeur d'une règle dépendrait-elle donc, en définitive, de son observation plus ou moins exacte ?

Du reste, la rubrique dont il s'agit n'a point disparu des nouveaux Missels, et l'on peut en conclure qu'elle est encore maintenue en vigueur.

Tout ce qui, à mon avis, peut être admis, c'est qu'à la différence des deux autres cierges requis sur l'autel pour la célébration de la messe basse, le cierge de l'élévation n'est pas prescrit *sub gravi...*

Quel est votre avis ?

2° Est-il vrai, comme l'a affirmé un religieux dominicain, qu'à présent, en ce qui concerne la célébration des messes basses, le cierge de l'élévation est devenu un privilège de leur Ordre, et que le clergé séculier n'y a plus droit que pour la célébration des messes conventuelles ou solennelles ?

3° Dans celles des églises des séculiers où l'usage du cierge de l'élévation a été conservé ou rétabli, est-il bon de continuer à faire allumer ce cierge ; ou bien serait-il préférable de ne pas tenir compte d'un tel usage ?

4° Supposé que ce même usage soit à garder là où il existe, à quelles messes peut-on, et à quelles messes ne faut-il pas, allumer le cierge de l'élévation ?

R. — Ad I. Il suffit de lire les deux rubriques qui concernent la présence et l'allumage du cierge de l'élévation à la messe, pour constater qu'elles renferment à cet égard une prescription formelle : « ...Ab eadem parte epistolæ paretur cereus ad elevationem Sacramenti accendendus. » (Rubr. gén. du Missel, tit. xx). « Interim dum celebrans elevat Hostiam, accenso prius intorticio (quod non exstinguitur, nisi postquam sacerdos Sanguinem sumpserit, vel alios communicaverit, si qui erunt communicandi in missa), minister... » (*Ritus celebr. missam*, tit. VIII, n. 6). — Aussi l'un des premiers et des meilleurs commentateurs des rubriques du Missel romain, Gavanti [1], n'a-t-il laissé entendre nulle part que

[1] *Commentaria in rubricas Missalis*, part. I, tit. xx, *b*.

l'on pût se croire dispensé d'observer ladite prescription [2].

Cependant, la coutume contraire a fini par prévaloir à peu près partout [3], et, du fait du consentement du supérieur compétent, c'est-à-dire du Saint-Siège, puisqu'il s'agit ici de choses liturgiques, elle est devenue parfaitement légitime [4]. D'abord purement tacite [5], ce consentement fut donné plus tard de façon explicite par la S. C. des Rites elle-même, dans sa réponse authentique que voici : « Utrum consuetudo servari possit non accendendi tertium cereum in missis lectis a consecratione ad consummationem ? — Resp. *Affirmative.* » (S. R. C., 9 juin 1899, n. 4029, ad 2).

Ad II. La présence d'un troisième cierge destiné à brûler aux messes basses, durant tout le temps qui va de la consécration à la communion inclusivement, ne saurait, même de nos jours, être considérée comme un privilège de l'Ordre de Saint-Dominique. De vrai, bien que tombé quasi universellement en désuétude, l'emploi de ce cierge supplémentaire pour la consécration et pour les moments qui suivent n'en demeure pas moins l'objet d'une prescription de droit commun : la preuve, c'est que ladite prescription n'a pas cessé de figurer dans les Rubriques générales du nouveau Missel romain. C'est pourquoi on la retrouve également formulée, soit en termes absolus, soit d'une manière hypothétique [6], dans la plupart des manuels modernes de liturgie romaine [7].

Il est évident, en effet, que la réponse précitée du 9 juin 1899, — dans laquelle, en réalité, la S. C. des Rites se contente de se montrer tolérante pour une coutume contraire à une rubrique du Missel, — ne saurait être tenue pour l'équivalent d'une *défense* tendant à empêcher désormais, aux messes basses, l'emploi général du cierge de l'élévation. Tout recteur d'église ou d'oratoire a donc le droit de s'en tenir à la lettre de la rubrique alléguée ci-dessus, de maintenir chez lui — ou d'y rétablir au besoin — l'usage du cierge de l'élévation Bien plus, une décision de la S. C. des Rites du 29 juillet 1904 (n. 4141, ad 6) [8] a reconnu expressément à l'Ordinaire du lieu le pouvoir d'exiger sur son territoire, non seulement de la part des séculiers, mais encore des réguliers eux-mêmes, l'observation rigoureuse de la rubrique susdite, et cela quand bien même elle y aurait été méconnue jusque-là.

Ad III. La raison pour laquelle les rubriques du Missel romain demandent qu'à la messe, la flamme d'un cierge supplémentaire brille dans le sanctuaire depuis la consécration jusqu'à la fin de la communion, — i. e. tout le temps que, sur l'autel du sacrifice. réside Celui qui a pu dire de lui-même en toute vérité : « Je suis la lumière du monde [9]. » — cette raison se conçoit sans peine. Ajoutons que le rite dont il s'agit date de plus de quatre siècles : « Hic ritus, note Wapelhorst [10], indicans Christifidelibus, Agnum immaculatum, *lumen et splendorem Patris*, modo in altari pro mundi salute se offerre, jam ineunte sæculo XVI reperitur. »

On voit combien il est regrettable que ce rite, qui exprime si visiblement la foi et le respect de l'assistance envers le Saint-Sacrement, soit négligé en beaucoup d'églises et de chapelles où, pourtant, il pourrait facilement être observé [11].

Ceux-là sont donc à louer sans réserve qui, entrant pleinement dans l'esprit de la liturgie, s'efforcent d'établir ou de rétablir l'usage du cierge de l'élévation.

Ad IV. Si les rubriques paraissent n'envisager l'emploi dudit cierge que pour les messes *basses*, c'est que, dans celles-ci, il a pour but de tenir lieu des torches qui, normalement, — d'après le Missel romain (*Ritus celebr. missam*, tit. IX, n. 8) et le Cérémonial des évêques (l. I, c. XII, n. 20 ; liv. II, c. VIII, n. 68 et 71 ; c. XI, n. 7), — doivent, au moment de l'élévation et parfois jusqu'à la fin de la communion de la messe *solennelle*, être tenues, en plus ou moins grand nombre, par des céroféraires agenouillés devant l'autel.

Il suit de là qu'à n'importe quelle messe basse, fût-elle célébrée par un simple prêtre, soit séculier, soit régulier, l'emploi du cierge de l'élévation est non seulement licite, mais de haute convenance.

Quant à la messe chantée sans diacre ni sous-diacre, des porte-torches n'y sont pas moins de mise au moment de la consécration qu'à la messe solennelle proprement dite : cela ressort et de l'enseignement des auteurs [12] et aussi, par voie de déduction *a fortiori*, d'une décision rendue

[2] Cf. Cavalieri, *Opera omnia liturgica*, t. IV, c. IV, décr. XIII, n. 1.

[3] Déjà, au XVIII[e] siècle, Quarti (*Commentaria in rubricas Missalis*, part. I, tit. XX, *dub.* XI) et S. Alphonse de Liguori (*Theologia moralis*, l. VI, n. 394) regardaient comme non préceptives les rubriques relatives au cierge de l'élévation.

[4] Cf. *Codex*, can. 25.

[5] De l'avis de tous les canonistes, le consentement *tacite* du supérieur compétent, — id e. le consentement présumé à bon droit, « si sciens et potens reprobare, nihil dicit aut facit superior, » — suffit pour légitimer une coutume, pourvu que, par ailleurs, elle soit revêtue de toutes les conditions juridiques requises. (Cf. Cocchi, *Commentarium in Codicem Juris Canonici*, l. I, p. 122-123).

[6] I. e. pour celles des églises et des chapelles où la coutume n'a pas fait disparaître l'usage du cierge de l'élévation.

[7] Cf. Cesari, *Ceremonie della messa privata e solenne*, 5[e] édit., p. 114, n. 373 ; — de Conny, *Cérémonial romain*, 3[e] édit., p. 177 ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 110, n. 30 ; — Falise, *Cérémonial romain*, 5[e] édit., p. 27 ; — Da Carpi, *Cæremoniale juxta ritum romanum*, 5[e] édit., p. 179, n. 113 ; — de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. I, n. 251 ; — Martinucci, *Manuale sacr. cæremoniarum*, 2[e] édit., lib. I, p. 139, n. 18 ; — Wapelhorst, *Compendium S. Liturgiæ*, 4[e] édit., p. 116, 10 ; — Fumagalli, *Promptuarium liturgicum*, l. II, p. 298, n. 77 ; — Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14[e] édit., t. I, p. 335, n. 302 ; — De Amicis, *Novum cæremoniale pro missa privata*, c. IV, § 5, n. 1 ; — Callewaert, *Cæremoniale in missa privata et solemni*, 2[e] édit., p. 136, n. 176 ; — etc.

[8] Cf. *Ami* 1904, p. 1120 (ad VIII).

[9] Joan., VIII, 12.

[10] *Op. cit.*, p. 570, append. I, *c*.

[11] Cf. de Conny, *op. cit.*, p. 5 ; — Bourbon, *Introduction aux cérémonies romaines*, p. 23, note 1.

[12] Cf. de Conny, *op. cit*, p. 239 ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 79, n. 276 ; — Falise, *op. cit.*, p. 56 ; — Da Carpi, *op. cit.*, p. 273, n. 247 ; — Wapelhorst, *op. cit.*, p. 165, note 8 ; — Schober, *Cæremoniæ missarum solemnium....*, 2[e] édit., p. 170, n. 3 ; — Hægy, *op. cit.*, t. I, p. 497, n. 249 ; — Bernard, *Cours de Liturgie romaine : Cérémonial*, t. I, p. 298 ; — Callewaert, *op. cit.*, p. 188 ; — etc.

pour Moulins par la S. C. des Rites le 12 septembre 1857 (n. 3059, ad 8). — A défaut de porte-torches, on aurait recours au cierge de l'élévation [13] ; il pourrait même y avoir à cet effet, surtout pour le dimanche et les solennités, *deux* grands chandeliers portant chacun un cierge d'élévation et posés *in plano*, à proximité de l'autel [14].

Q. — 1° Le *Memoriale rituum* de Benoît XIII règle : *a)* que, le Jeudi Saint, la Réserve eucharistique destinée à la communion des malades doit, aussitôt après la procession solennelle qui suit la messe de ce jour, être déposée au reposoir ; — *b)* que le Vendredi Saint, immédiatement après la messe des Présanctifiés, le prêtre va, en surplis et étole blanche, reprendre la sainte Réserve au tabernacle du reposoir, pour la porter dans un autre tabernacle secret de l'église ou, mieux, de la sacristie.

J'avais toujours cru que le *Memoriale rituum* avait force de loi dans l'Eglise. Aussi je n'arrive pas à m'expliquer que des ouvrages de liturgie s'en écartent, au point d'enseigner que les saintes Hosties conservées en vue des malades les trois derniers jours de la Semaine Sainte doivent, *dès le Jeudi Saint*, être renfermées dans un tabernacle secret autre que celui du reposoir. Imbus de cet enseignement, les jeunes prêtres n'hésitent pas à incriminer la pratique contraire. Assurément, celle qu'ils préconisent est plus commode pour le cas où l'on aurait à aller communier en viatique quelque malade ; mais « commode » n'est pas précisément l'équivalent de « régulier »...

2° Dans certaines églises paroissiales, il est d'usage de réciter au reposoir les vêpres du Jeudi Saint. Que penser d'un tel usage ? Ne serait-ce pas plutôt dans le chœur qu'à la suite du dépouillement des autels il faudrait dire ces vêpres ?

R. — Ad I. Il est vrai que, d'après le *Memoriale rituum* (tit. IV, art. II, § 3, n. 4-6, et tit. V, art. II, § 5, n. 1-6), tel que, sur l'ordre du cardinal Pierre-François Orsini, — le futur pape Benoît XIII [1], — il avait été composé pour les petites églises paroissiales du diocèse de Bénévent [2], le ciboire contenant la Réserve eucharistique en vue de l'administration éventuelle du viatique à des malades, devait, après la procession solennelle du Jeudi Saint, être porté au reposoir, pour y être déposé dans le tabernacle abritant la sainte Hostie gardée pour la fonction liturgique du lendemain. Retiré de là le Vendredi Saint, aussitôt après la messe des Présanctifiés, ce ciboire était ensuite renfermé dans le tabernacle de quelque chapelle écartée, ou même, de préférence, à la sacristie.

Malgré cela, plusieurs liturgistes, et non des moindres [3], tenaient pour préférable que, dès après la procession solennelle du Jeudi Saint, ce même ciboire fût mis non au reposoir, mais dans quelque autre lieu décent et écarté (chapelle séparée de l'église ou sacristie). Par là, une parfaite tranquillité, même en cas de port inopiné du saint viatique à un malade, était assurée aux adorateurs du Saint-Sacrement [4], et d'autre part on évitait que, le lendemain, des Parcelles consacrées se trouvassent encore dans le tabernacle du reposoir, durant la célébration de la messe des Présanctifiés [5].

Plus tard, dans sa réponse du 9 décembre 1899 à l'évêque de Côme, la S. C. des Rites se montra même plus catégorique que ne l'avaient été les liturgistes allégués ci-dessus : « An cum Hostia consecrata quæ reservatur pro dicta missa Præsanctificatorum, reponi possit in urnula seu sepulcro pyxis cum Particulis consecratis, si opus fuerit, pro infirmis ? — Resp. *Negative ;* et serventur rubricæ et decreta. » (S. R. C., n. 4049, ad 4). Dès lors, la règle était formelle, et il eût fallu, pour en dispenser, une impossibilité absolue de l'observer [6].

Le 14 janvier 1920, parut, — modifiée dans ce sens, ainsi que sur un certain nombre d'autres points, — une nouvelle édition du *Memoriale rituum* [7], approuvée, au nom de Benoît XV, par la S. C. des Rites, et c'est cette édition qui, seule, a maintenant force de loi dans l'Eglise [8]. On y lit (tit. IV, c. II, § III, n. 2 et 4) : « Celebrans, facta genuflexione, ascendit altare, extrahit e tabernaculo pyxidem cum Particulis..., et præcedentibus clericis cum cereis accensis, portat eamdem pyxidem ad locum paratum extra ecclesiam, in quo lampas jam colluceat (qui si haberi nequeat, ad altare sepulcri) [9]. »

[13] Cf. Bourbon, *op. cit.*, p. 80, n. 278 ; — Falise, *loc. cit.*

[14] Cf. de Conny, *loc. cit. ;* — Bourbon, *loc. cit. ;* — Martinucci, *op. cit.*, l. I, p. 299, n. 38 ; — Wapelhorst, *loc. cit. ;* — De Amicis, *Cæremoniale parochor.*, part. IV, c. I, n. 14 (dans *Ephem. liturg.*, 1910, p. 187).

Du reste, le Cérémonial des évêques (l. I, c. XXIX, n. 7) prévoit une disposition analogue pour le cas où, à la messe basse d'un évêque, il n'y aurait pas de porte-torches.

[1] En réalité le *Memoriale rituum* dit de Benoît XIII est l'œuvre du bibliothécaire Dominique Rossi, qui devint par la suite évêque de Volturaria. (Cf. *Opuscula varia, variis temporibus pro Beneventana archidiœcesi, vel calamo vel jussu Fr. Vincentii Mariæ O. P. S. R. E. card. Ursini archiepiscopi, nunc Ssmi D. N. Papæ Benedicti XIII in lucem edita*, 1726, préface).

[2] L'année qui suivit son élévation au Souverain Pontificat, Benoît XIII permit, et même conseilla, d'observer le *Memoriale rituum* dans toutes les petites églises de Rome et du monde catholique.

[3] V. g. Cavalieri, *Opera omnia liturgica*, t. IV, c. I, decr. IX, n. 1 et 2 ; — de Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 352, note 1 ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 386, note 1 ; — Da Carpi, *Cæremoniale juxta ritum romanum*, 5e édit., p. 347, n. 88 ; — de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 40 ; — Martinucci, *Manuale sacr. cæremoniarum*, 2e édit., l. III, p. 26, n. 19, et p. 31, n. 69 ; — Wapelhorst, *Compendium S. Liturgiæ*, 4e édit., p. 291, n. 186.

[4] De Herdt, *loc. cit.*

[5] De Conny, *loc. cit.*

[6] Cf. Bernard, *Cérémonial*, t. I, p. 363, n. 4.

[7] Le texte primitif du *Memoriale rituum* était demeuré inchangé jusqu'à cette date.

[8] Cf. *Ami* 1933, p. 109, I.

Il nous paraît utile de rappeler à ce propos : *a)* qu'*en principe*, les fonctions liturgiques des trois derniers jours de la Semaine Sainte doivent être célébrées avec toute la solennité que prévoit et requiert le Missel, i. e. avec diacre, sous-diacre, ministres inférieurs et chant (cf. S. R. C., 4 sept. 1875, n. 3366, et 16 mars 1876, n. 3390) ; — *b)* que le *Memoriale rituum* est, de soi, exclusivement destiné aux petites églises paroissiales dans lesquelles le clergé n'est pas assez nombreux pour assurer la célébration solennelle des fonctions susdites. Il ne saurait donc, à moins d'un indult du Saint-Siège, être utilisé dans les églises non paroissiales, ni dans les oratoires des communautés religieuses, etc. (cf. S. R. C., *ibid. ; Mem. rit.*, préface).

Ce que nous venons de rappeler vaut également pour le 2 février, pour le mercredi des Cendres et pour le dimanche des Rameaux. — Sur tout cela, voir *Ami* 1923, p. 512 ; 1926, p. 172 ; 1929, p. 556.

[9] Cf. *Memoriale rituum*, tit. IV, c. I, § *In sacristia*, n. 8 : « Prope sacristiam, vel alio loco opportuno extra ecclesiam, [præparetur] tabernaculum ad ponen-

Les mêmes prescriptions ont été formulées de nouveau le 26 mars 1920 avec toute la précision désirable, mais, cette fois, par la S. C. de la Discipline des Sacrements, dans son Instruction aux Révérendissimes Ordinaires sur certaines choses à éviter et sur d'autres à observer soit dans la célébration de la messe, soit dans la distribution et la garde du sacrement de l'Eucharistie. De cette même importante Instruction l'*Ami* a pris soin de donner, en 1920 (p. 826-830), le texte intégral, puis en 1921 (p. 33-39) un commentaire assez développé. Nous nous permettons d'y renvoyer notre consultant : il s'y convaincra de plus en plus qu'il lui faut changer complètement d'avis au sujet de l'endroit où, le matin du Jeudi Saint, doit normalement être déposée la Réserve eucharistique pour les malades.

Ad II. Dans le *Memoriale rituum* (tit. IV), il n'est point question des vêpres du Jeudi Saint. La raison en est vraisemblablement soit que la récitation publique de ces vêpres n'est obligatoire de façon certaine que dans les églises cathédrales, collégiales ou conventuelles, soit que ladite récitation est pratiquement impossible dans un bon nombre de petites églises paroissiales.

Rien néanmoins de plus louable que de réciter publiquement les vêpres du Jeudi Saint dans toutes celles de ces mêmes églises où on le peut. Mais alors, c'est *au chœur*, entre la fin de la procession qui revient du reposoir et le commencement du dépouillement des autels, que cela doit se faire. A cet égard, le Missel romain et le Cérémonial des évêques sont formels : « Postea [i. e. post processionem] in choro dicuntur vesperæ sine cantu. Quibus expletis, sacerdos... denudet altaria. » (Missel, rubr. propre du Jeudi Saint). « Demum episcopus eodem ritu processionali redit ad sedem in choro, ubi ipse et canonici deponunt paramenta ; et dicuntur vesperæ ; quibus finitis, denudantur altaria. » (Cérém. des év., l. II, c. XXIV, n. 13). — Des auteurs [10] font observer que la psalmodie des vêpres ne doit pas commencer avant que le Saint-Sacrement ait été enlevé du tabernacle du maître-autel [11].

Là où les vêpres ne peuvent être psalmodiées publiquement, rien du tout ne s'oppose à ce qu'après le dépouillement des autels, le prêtre aille au reposoir pour y réciter *privatim* cette heure canoniale.

Q. — Il y a divergence d'opinions entre un curé et ses vicaires au sujet de la position dans laquelle doit être la porte du tabernacle du maître-autel pendant les cérémonies du matin du Vendredi Saint et du Samedi Saint.

Cette porte doit-elle alors, comme pense le curé, demeurer ouverte ; ou bien, ainsi que prétendent les vicaires, être fermée ?

R. — On chercherait en vain dans les rubriques, soit du Missel romain, soit du Cérémonial des évêques [1], soit du *Memoriale rituum*, dans les décrets de la S. C. des Rites et dans la plupart des auteurs, la solution de la présente question, car celle-ci n'y a pas été envisagée de façon explicite.

Ce n'est pas d'ailleurs précisément en vertu d'une loi formelle, mais plutôt par suite d'une coutume générale, — coutume qui se justifie d'elle-même [2], — qu'à partir du moment du Jeudi Saint où le tabernacle est vide, on en laisse la porte en pleine ouverture [3]. Dans les églises où cette coutume est en vigueur, il ne paraît y avoir, en ce qui concerne le tabernacle du maître-autel, aucune raison *liturgique* de faire une exception pour toute la durée des fonctions du Vendredi ou du Samedi Saint. Aussi Cavalieri [4] veut-il que, pendant ces mêmes fonctions, la porte du tabernacle du maître-autel reste ouverte : « ...ejusdem [tabernaculi] ostiolum apertum, ne ibi, quod non est, populus Sacramentum adoret. »

Toutefois, à défaut de motif d'ordre liturgique, il s'en rencontrera assez souvent d'autres d'ordre uniquement *pratique*, qui imposeront la fermeture plus ou moins complète de la porte du tabernacle du maître-autel durant au moins une partie des fonctions susdites. Il pourrait arriver en effet, dans certaines églises, que, si cette porte demeurait alors grande ouverte, elle empêcherait d'accomplir convenablement à l'autel certains rites cérémoniels, v. g. l'encensement des *oblata*, — encensement qui, d'après le Missel romain, doit avoir lieu le Vendredi Saint et le Samedi Saint, mais que le *Memoriale rituum* prescrit seulement pour la messe des Présanctifiés, le Vendredi Saint, — et de mettre à la place voulue, pour la messe du Samedi Saint, le tableau central des canons d'autel.

Errata. — 1° Dans l'*Ami* du 2 juin (p. 347, lignes 7-8 et 18 du § II), au lieu de : « loco LANEÆ subuculæ, » — lire : « loco LINEÆ subuculæ. »

C'est pour avoir lu cette dernière expression dans la vie du pape S. Pie V par Gabuzzi, que nous avons montré ce saint pape « renonçant, pour son linge de corps, à l'usage de la toile *de lin*. »

La faute d'impression que nous venons de signaler risquerait de compromettre en partie la force probante de l'argument présenté dans ce même § II.

dam pyxidem post functionem, corporale supra mensam explicatum, et lampas, suo tempore accendenda. »

[10] V. g. Bourbon, *op. cit.*, p. 386, note 2 ; — Sauvé, *Cérémonial des offices extraordinaires*, p. 69 ; — Bernard, *op. cit.*, p. 364, n. 5.

[11] Notons en passant que les cierges du maître-autel doivent rester allumés durant les vêpres du Jeudi Saint.

[1] Rédigé principalement en vue des églises cathédrales, — où, comme dans les églises collégiales ou conventuelles, le St-Sacrement ne doit pas être conservé à l'autel choral (can. 1268, § 3 ; Cér. des év., l. I, c. XII, n. 8 ; S. R. C., 6 févr. 1875, n. 3335, ad 1 ; 26 avril 1901, n. 4071, ad 3), — le Cérémonial des évêques n'avait pas à régler le point qui nous occupe.

[2] D'après plusieurs auteurs, chaque fois que (même hors des derniers jours de la Semaine Sainte) le tabernacle est vide, on doit en laisser la porte ouverte, ôter le conopée et éteindre la lampe, afin d'avertir par là les fidèles que le Saint-Sacrement est ailleurs. (Cf. de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 180 ; Barbier de Montault, *Traité de la construction... des églises*, t. I, p. 188 ; Coppin et Stimart, *S. Liturgiæ compendium*, n. 642).

[3] Cf. Bourbon, *Petit Cérémonial paroissial*, p. 385, n. 1318 ; Bernard, *Cérémonial*, t. I, p. 364, n. 4. — « Tunc, dit Martinucci, tabernaculi porticulam *licebit* relinquere apertam. » (*Manuale sacr. cæremoniarum*, 2e édit., l. II, p. 196, n. 67).

[4] *Opera omnia liturgica*, t. IV, c. XVI, decr. II, n. 2.

2° Dans l'*Ami* du 16 juin (p. 384, note 13, *a*), lire : « celles de l'Annonciation, de S. Jean-Baptiste, de Noël, de la Circoncision et de la Purification. »

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — J'ai dans ma paroisse un certain M. S. âgé de 47 ans ; il a fait sa première communion à 13 ans ; il a été confirmé, il a été catholique pratiquant jusqu'au jour de son mariage ; depuis il a toujours assisté à la sainte messe le dimanche et aux autres cérémonies religieuses de l'Eglise. Mais il a épousé une protestante ; celle-ci ne voulait pas se marier à l'église catholique ; lui ne voulait pas se marier devant le ministre protestant ; et ainsi on s'est marié seulement civilement ; on a 5 enfants de 15 à 1 an, qui ont tous fréquenté l'école catholique.

Lors d'une Mission, l'année dernière, ce Monsieur est venu me trouver pour arranger son affaire. J'ai alors constaté qu'il n'est pas catholique, mais protestant : son nom se trouve en effet dans le registre des actes de baptêmes protestants. On y trouve aussi le nom de ses parents, et de la marraine et du parrain ; donc il n'y a pas de doute sur son baptême.

Il est donc marié d'un mariage valide ; il n'est donc pas question de *cautiones in matrimonio mixto*, puisque le mariage s'est fait déjà. Il veut maintenant se faire rebaptiser ; mais après le baptême il sera de son devoir très grave de faire rebaptiser les enfants déjà nés et de faire baptiser dans la religion catholique les enfants encore à naître. Seulement, sa femme ne veut pas entendre parler de tout cela. Elle se séparerait de lui, s'il le faisait ; et comme en outre il habite sur la propriété d'une famille rigidement protestante, toute la famille se trouverait mise dehors. Donc rien à faire pour lui ; mais *quid* en cas de maladie grave ?

R. — Certains points de cette consultation appellent une rectification.

1° Du fait qu'il a trouvé la mention de son paroissien sur les registres protestants, notre correspondant en conclut que celui-ci appartient toujours à la religion protestante. C'est inexact. Le passage des impubères hérétiques à la religion catholique s'opère en effet sans abjuration : il suffit de les instruire et de leur donner les sacrements selon le rite catholique ; il n'est nullement besoin non plus de les absoudre de censures qu'ils n'ont pas contractées (can. 2230 ; cf. Vermeersch-Creusen, *Epitome*, t. III, n° 513). Or tel est le cas du personnage dont il s'agit, qui, à l'âge de 13 ans, a communié, puis a été confirmé, puis a pratiqué le catholicisme. Il y a de sa part tous les éléments requis pour que, malgré son baptême protestant, il soit légitimement membre de l'Eglise catholique.

2° Catholique, il l'est toujours, puisqu'il n'a pas, que nous sachions, fait acte d'hérétique ou acte d'apostat. L'eût-il fait d'ailleurs que le canon 1099 § 1 n'en aurait pas moins exigé, pour la validité de son mariage, la présence du prêtre catholique. Son union civile est donc nulle aux yeux de l'Eglise. Et ainsi il est, non protestant, mais pécheur public.

3° Nous ne comprenons pas très bien le terme « rebaptiser ». Il n'a de sens acceptable que si le baptême protestant était nul ou douteux (can. 732 § 2). Mais il semble bien que pour M. S. du moins ce baptême ait été valide. Le renouveler est donc hors de propos.

4° Il serait facile de régulariser la situation de M. S. si la femme avec laquelle il vit consentait à donner les garanties exigées par le can. 1061. Moyennant une dispense de l'empêchement de religion mixte, il pourrait alors se marier religieusement. Mais comme, d'après l'exposé du cas, cette solution ne peut être aisément envisagée, il n'y a qu'un refuge : la *sanatio in radice*. La *Formula tertia major* de la S. C. de la Propagande donne en effet aux Ordinaires des pays de missions la faculté suivante : « Sanandi pariter in radice matrimonia mixta attentata coram magistratu civili vel ministro acatholico. Sanatio in radice ne concedatur, nisi moraliter certum sit partem acatholicam universæ prolis tam natæ quam nasciturae catholicam educationem non esse impedituram » (n° 23). Cette condition semble se vérifier ici, puisque les enfants, du moins ceux qui étaient en âge de le faire, ont fréquenté l'école catholique, et la solution envisagée offre l'avantage de ne demander aucun acte positif à la partie protestante : ni garanties ni mariage devant le prêtre.

Rien n'empêche donc que dès maintenant, et sans attendre une maladie grave de l'intéressé, le nécessaire soit fait pour le mettre en règle avec les lois de l'Eglise catholique.

Q. — 1° Un mariage est-il *valide* et *licite* si l'un des deux témoins est un enfant de chœur de treize ans et quelques mois ?

2° Un mariage est-il valide et licite si l'un des deux témoins n'est arrivé qu'après l'échange des consentements, au moment où le prêtre se retirait pour célébrer la messe *pro sponsis*, à laquelle ledit témoin voit donner la double bénédiction insérée dans le Missel, d'où il conclut que le mariage a été contracté ?

R. — Ad I. Si le Code (can. 1094), à la suite du Concile de Trente, requiert pour la validité du mariage la présence de deux témoins autres que l'Ordinaire ou le curé, en revanche il n'exige d'eux aucune qualité spéciale. Il suffit donc qu'ils aient la capacité naturelle de discerner le fait de l'échange des consentements et de l'attester.

Cette capacité existe, de toute évidence, chez un enfant de chœur âgé de treize ans et quelques mois. Qu'il soit impubère n'a ici aucune importance. Rien n'empêche donc, du point de vue de la licéité comme de la validité, qu'il remplisse l'office de témoin, sauf loi particulière contraire, comme seraient des Statuts synodaux l'interdisant.

Ad II. Par contre, appeler « témoin » un personnage qui se présente une fois le fait accompli, serait se payer de mots. Il n'a rien vu ni rien entendu, et par suite ne peut rien attester. Dire que de ce qu'il a vu à la messe il « conclut » à l'échange des consentements ne suffit pas à lui conférer la qualité de témoin : celle-ci s'acquiert par l'usage des sens et non par un raisonnement, si fondé qu'on le suppose. Donc, en ce cas, le mariage est invalide : il y manque le « *coram testibus* » du can. 1094.

Il en serait autrement si le témoin, sans rien entendre, avait pu *voir* les nouveaux époux se